



# Bulletin Officiel

N° 4682 Mardi 09 Septembre 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUE DE PRESSE

MONOPRIX	2
MAGASIN GNENERAL	3
LAND'OR	4

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1»	5-11
--	------

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 »	12-15
-----------------------------------	-------

## COURBE DES TAUX

16

## VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17-18

## ANNEXE I

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS *LA SOCIETE DELICE HOLDING*

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2013

- FCC BIAT CREDIMMO 1
- FCC BIAT CREDIMMO 2

## ANNEXE III

COMPTES RENDUS D'ACTIVITES SEMESTRIELS AU 30/6/2014

- FCC BIAT CREDIMMO 1
- FCC BIAT CREDIMMO 2

## ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2014

- SOTIPAPIER

**SOMMAIRE**

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) – MONOPRIX – informe ses actionnaires et le marché financier de la signature d'un protocole d'accord en vue de l'acquisition de parts du capital de la société « RAYEN DISTRIBUTION » et de détenir ainsi la majorité du capital de cette société.

La société « RAYEN DISTRIBUTION » exploite l'enseigne « MERCURE MARKET » et dispose de trois points de vente en activité, à Tunis, Sousse et Sfax, et de deux autres en cours d'aménagement, représentant une surface de vente de plus de 7000 m<sup>2</sup>, et un potentiel de chiffre d'affaire sur année pleine de plus de 50 MDT.

Cette acquisition doit renforcer la position du groupe SNMVT, le rapprocher de ses clients et produire des synergies dès l'année 2014.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général informe le public que la société NEW CORP qui détient 10% de son capital annonce avoir reçu l'autorisation de la BCT pour acheter en Bourse 5% supplémentaires du capital et atteindre les 15% du capital de MAGASIN GÉNÉRAL. Cette opération débutera d'ici la fin de l'année 2014.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE LAND'OR**

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société Land'Or informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'administration, réuni le 01/09/2014, a constaté une relance et une reprise positive de l'activité de la filiale marocaine, LAND'OR MAROC, pendant la période écoulée de l'année 2014, suite aux mesures prises et au vue de l'état des lieux suivant :

- ✓ La finalisation du plan de restructuration entamé depuis septembre 2013,
- ✓ La stabilisation des quantités et des prix de vente,
- ✓ Une meilleure maîtrise de la distribution et des niveaux de stocks.

Dans l'objectif de consolider cette évolution et compte tenu des résultats réalisés en 2013 suite à l'incident technique et ses conséquences, un plan de restructuration global sera mis en place au niveau de la filiale. Ce plan a pour objectif d'assurer la continuité de l'exploitation et de mieux explorer les potentialités du marché marocain.

A cet effet, et en se basant sur les perspectives positives de l'exploitation, le Conseil donne son accord de principe pour l'adoption du plan de restructuration qui s'articule autour des éléments suivants:

- ✓ La conversion d'une partie de la créance en capital,
- ✓ La conversion de reliquat de la créance en un crédit à long ou moyen terme avec l'application d'un délai de grâce afin de permettre à la filiale d'adosser les échéances à ses cash-flows futurs.

Les montants de conversion seront fixés sur la base du Business Plan de la filiale marocaine qui est en phase de préparation et qui sera ensuite étudié et approuvé par le Conseil.

Un communiqué de presse reprenant le plan de restructuration chiffré sera adressé au public dès son approbation par le Conseil d'administration de la société Land'Or.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant** : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

### **Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

### Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

**Notation de l'emprunt:**

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 »

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 09/06/2014 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2014 et 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 26/08/2014 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire 2014 « HL 2014-1 ».

### RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

**Dénomination de l'emprunt :** «HL 2014-1 »

**Montant :** 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,8%

#### Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts

- Suite -

majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :**

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,8% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2014-1 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730** années pour la catégorie A et **4,273** années pour la catégorie B.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/10/2014**.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2019** pour la catégorie A et le **30/10/2021** pour la catégorie B.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/10/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/10/2015** pour la catégorie A et le **30/10/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/10/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

### **Notation de la société :**

Le 08 Novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB - (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 26/08/2014.

### **Cotation en bourse :**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Hannibal Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0866 en date du 29 août 2014, du document de référence « HL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-004 en date du 29 août 2014 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

<b>A V I S</b>
----------------

### COURBE DES TAUX DU 09 SEPTEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,052%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,127%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		5,187%	
TN0008003014	BTC 13 SEMAINES 16/12/2014	5,217%		
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		5,214%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		5,202%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,197%	1 008,955
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		5,191%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		5,181%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		5,171%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015	5,123%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,154%	998,318
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,268%	1 000,774
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,429%	895,369
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,476%	995,042
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,635%	1 028,922
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,777%		985,482
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,911%	985,301
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,940%	782,297
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	982,535
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,153%		971,489
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,192%	965,646
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,282%	1 037,668
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,297%	957,657
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,393%		971,991

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,471	151,485			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,364	13,366			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,375	1,376			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,086	37,089			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,386	50,390			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,480	153,001			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,524	550,030			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	109,007	108,549			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,023	121,163			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,236	117,349			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,259	111,301			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,952	86,892			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,794	126,533			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	88,930	88,417			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	105,481	105,222			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 389,272	1 388,731			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 283,523	2 276,809			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	103,487	102,476			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,745	101,662			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,443	126,416			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,808	1 193,195			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,787	120,007			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,527	15,424			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 192,056	5 171,741			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 068,361	5 045,659			
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,190	2,187			
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,924	1,923			
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,051	1,046			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,116	107,128	
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,770	102,779	
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,746	104,758	
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,411	101,446	
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,472	102,484	
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,749	105,759	
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,930	102,943	
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,820	101,830	
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,113	102,122	
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,882	103,891	
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,038	101,048	
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,991	103,001	
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,992	103,002	
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,435	105,446	
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,352	104,363	
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,285	102,293	
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,431	101,442	
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,466	103,477	
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,460	101,472	
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,560	102,569	
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,784	103,795	
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,269	101,281	
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,316	102,327	
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,842	103,852	
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,206	101,216	
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,417	10,418	
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,747	101,756	
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,706	102,719	

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,164	100,238
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,449	64,381
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	138,813	138,211
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 382,672	1 376,922
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,304	108,230
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,395	106,321
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,597	79,449
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,699	16,689
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	260,029	259,537
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	30,848	30,822
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 266,592	2 265,461
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,465	74,421
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,105	56,099
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,030	98,892
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,904	108,640
72	UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,437	94,105
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,265	11,249
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,000	11,982
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,243	15,218
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,004	13,961
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,074	12,073
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,776	10,769
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,452	10,460
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,641	10,641
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	118,954	118,608
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,115	120,831
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,312	10,296
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	100,953	100,836
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,479	19,434
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	71,616	71,425
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	74,538	74,359
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,893	96,016
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	82,493	82,172
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	94,547	94,468
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,649	101,621
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,397	9,368
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,296	7,234
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,987	96,965
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	97,750	96,444
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,340	128,065
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,944	9,918
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	115,417	116,161
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,000	117,277
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,179	101,055
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,380	99,949
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,616	175,310
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,917	161,207
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,710	140,716
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 345,273	9 357,614
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,025	17,860
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,539	128,671
108	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En dissolution	En dissolution
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	100,721	99,384
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,988	84,263
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,265	112,059
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 462,668	8 446,279
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,558	8,492
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,383	8,416

\* En dissolution pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 30/06/2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE DELICE HOLDING

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ouvert (OPO), de placement global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Délice Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Délice Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO). Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'OPO au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses informations prévisionnelles chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau

de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux informations prévisionnelles et une analyse des écarts éventuels.

Aussi l'actionnaire actuel Mr. Mohamed Meddeb de la Société **Délice Holding**, s'est engagé à consacrer **4 000 000** dinars et **275 863** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Délice Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 29 du Règlement Général de la Bourse (RGB).

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de **Délice Holding**, Mr. Mohamed Meddeb et Meddeb Consulting, détenant actuellement **98,44%** du capital de **Délice Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des hypothèses de prévision en terme de taux de croissance annuel moyen du Groupe Délice.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « DELICE HOLDING » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du **29/08/2014** son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **54 907 262 actions** de nominal **dix (10)** dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins **10 %** du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures

Considérant que l'entrée effective en activité de la société Délice Holding avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition et ce, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement Général de la Bourse.

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (**réalisation d'un minimum de 90% de l'opération**), l'introduction des actions de la société Délice Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au Prix de l'Offre qui sera ultérieurement annoncé sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décision ayant autorisé l'opération**

Sur proposition du Conseil d'Administration du **11/08/2014**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Délice Holding, réunie le **26/08/2014**, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital à hauteur de **8 236 090 actions avec une fourchette de valorisation globale de « Délice Holding » qui se situe entre 760 millions de dinars et 850 millions de dinars, bornes incluses.**

### **Actions offertes au public**

L'introduction de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de:

- **1 000 000 actions** dans le cadre d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant **17,24%** de l'offre au public et **1,82%** du capital actuel de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **4 800 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Global** auprès d'Institutionnels<sup>(\*)</sup> représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres et dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement privé et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.**

- **2 436 090 actions** dans le cadre d'un **Placement Privé** représentant **4,44%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement Global et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.**

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

---

(\*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

## **Présentation de la société**

**Dénomination sociale** : Délice Holding

**Siège social** : Immeuble Le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

**Forme juridique** : Société anonyme

**Date de constitution** : 16/05/2013

**Durée** : 99 ans

**Objet social** : La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de société et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable et juridique et autre
- Et généralement toutes opérations commerciales, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires.

## **Capital social**

Le capital social de Délice Holding s'élève à **549 072 620** de dinars divisé en **54 907 262** d'actions de nominal **10** dinars chacune entièrement libérées.

## **Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/09/2014** au **30/09/2014** inclus.

## **Date de jouissance des actions**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **01/01/2014**.

## **Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre au public, la fourchette indicative au prix par action Délice Holding a été fixée entre **13,840** dinars et **15,480** dinars, tout frais, commissions, courtage et taxes compris, aussi bien pour l'Offre à Prix Ouvert que pour le Placement Global et le Placement Privé.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix et seront réputées stipulées au Prix de l'Offre.

Les personnes désireuses de participer au Placement Global devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter et le prix qui doit être compris dans la fourchette fixée.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat à un prix d'achat par action égale au prix plafond de la fourchette

indicative (soit 15,480 dinars). En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPO.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande de l'ordre d'achat et le prix d'achat par action pratiqué est celui du Prix de l'Offre.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société Délice Holding exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ouvert.

Le Syndicat de Placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions Délice Holding exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

### **Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

#### **▪ Offre à Prix Ouvert :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, 1 000 000 actions Délice Holding à émettre en numéraire (soit 17,24% de l'offre au public et 1,82% du capital social) seront offertes et réparties en deux (2) catégories :

#### **Catégorie A :**

**400 000** des actions offertes, représentant **6,90%** de l'offre au public et **40,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.

#### **Catégorie B :**

**600 000** des actions offertes, représentant **10,34%** de l'offre au public et **60,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 600 000 actions pour les institutionnels et 274 536 actions pour les non institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans les catégories A et B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 25. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

## Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégorie	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPO	Répartition en % du capital
<b>Catégorie A: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.</b>	400 000	40,00%	0,73%
<b>Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 274 536 actions pour les non-institutionnels et 600 000 pour les institutionnels</b>	600 000	60,00%	1,09%
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,82%</b>

**Pour la catégorie A:** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie B:** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 600 000 actions pour les institutionnels et 0,5% du capital, soit 274 536 actions, à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

### ▪ **Placement Global:**

Dans le cadre du Placement Global, **4 800 000** actions représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société seront offertes à des institutionnels<sup>(\*)</sup>.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à **2 745 363** actions (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

---

(\*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le **02/10/2014**, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs de cette catégorie selon la technique dite de « Book Building<sup>(\*)</sup> » telle que utilisée par les pratiques internationales du marché.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix de l'Offre se situera **dans une fourchette comprise entre 13,840 dinars et 15,480 dinars par action**. Cette information est donnée à titre purement indicatif.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

▪ **Placement Privé :**

Dans le cadre du Placement Privé, 2 436 090 actions représentant 4,44% du capital actuel de la société seront offerts à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT.

---

(\*) Construction du livre d'ordres

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à :

- 274 536 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 2 436 090 actions pour les institutionnels

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

**Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 02/10/2014, étant précisé que cette date pourrait être reportée.**

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et du Placement Global et inversement.

**Transmission des ordres et centralisation :**

- **Offre à Prix Ouvert**

Les intermédiaires en bourse dressent, par catégorie, un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

- **Placement privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, MAC SA intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

**Ouverture des plis et dépouillement :**

- **Offre à Prix Ouvert**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à cette catégorie.

- **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

- **Placement privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

**Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## Règlement des espèces et livraison des titres :

La BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **18/08/2014** aux actions de la société Délice Holding le code ISIN TN0007670011.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en bourse MAC SA.

## COTATION DES TITRES

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sera pour le **06 Octobre 2014** et ce conformément au calendrier indicatif ci-dessous.

<b>12 août 2014</b>	Enregistrement auprès du CMF du document de référence « DH 2014 »
<b>29 août 2014</b>	Décision d'admission de la BVMT de la Valeur Délice Holding « DH »
<b>29 août 2014</b>	Visa du CMF sur la note de l'opération
<b>15 septembre 2014</b>	Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
<b>30 septembre 2014</b>	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures (heure Tunis) Ouverture des plis
<b>02 Octobre 2014</b>	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en Bourse chef de file Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
<b>08 Octobre 2014</b>	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre
<b>13 octobre 2014</b>	Règlement-livraison de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
<b>16 octobre 2014</b>	Début des négociations des actions de la société sur le marché principal de la BVMT

## TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGES

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

## CONTRAT DE LIQUIDITE

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société Délice Holding à savoir Mr. Mohamed MEDDEB, pour un montant de **4 000 000 dinars** et **275 863 actions**.

## **REGULATION DU COURS BOURSIER**

Les actionnaires de la société Délice Holding se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en bourse.

## **AVANTAGE FISCAL**

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société « Délice Holding » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°14-0864 du 29 Août 2014, ainsi que d'un document de référence « DH 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 12 Août 2014 sous le n°14-003.**

**La note d'opération, ainsi que le document de référence «DH 2014» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Délice Holding, à l'Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).**

**Les états financiers intermédiaires de la société « Délice Holding » arrêtés au 30 juin 2014 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet avant la date d'ouverture des souscriptions.**

# FCC BIAT- CREDIMMO 1

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31-12-2013

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » du 12 avril 2012, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Créances « FCC BIAT- CREDIMMO 1 » comprenant le bilan, le solde de liquidation, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

- Un total bilan de .....	10 759 555,236 TND
- Un solde de Liquidation de l'exercice de .....	102 477,355 TND

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes généralement suivies en la matière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de créances « FCC BIAT- CREDIMMO 1 » au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

### **Observation**

Nous attirons votre attention sur l'évolution des notations des parts effectuée par l'agence de notation financière Moody's.

<b>Notation des parts</b>	<b>Notation initiale</b>	<b>Au 31.12.2012</b>	<b>Au 31.12.2013</b>
Parts Prioritaires P2	Aaa.tn	A1.tn	A2.tn
Parts Subordonnées S	A3.tn	Baa2.tn	Baa2.tn

### **Autre Point**

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exposée, nous attirons votre attention sur le fait que l'agence de notation « Moody's » a dégradé les notations de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) en tant que dépositaire et recouvreur à Ba3/NP. De ce fait, les stipulations du prospectus et de la convention de cession et de gestion relatives au remplacement du dépositaire et du recouvreur devraient être observées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds tel que arrêté par le ministre des finances au 31 janvier 2002.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le compte-rendu annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013.

Fait à Tunis, le 22 mai 2014  
**Le Commissaire Aux Comptes**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

## ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2013

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>Créances Nées</b>	<b>A-1</b>	<b>8 431 058,470</b>	<b>10 797 117,797</b>
Créances Titrisées		8 407 978,390	10 765 769,548
Créances Titrisées Douteuses en Principal		307 943,969	262 987,677
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		14 462,066	14 377,682
Provisions sur créances		(299 325,955)	(246 017,110)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>A-2</b>	<b>2 066 714,043</b>	<b>1 997 259,882</b>
<b>Débiteurs divers et autres actifs</b>	<b>A-3</b>	<b>260 656,596</b>	<b>278 778,478</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>A-4</b>	<b>1 126,127</b>	<b>1 397,030</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>10 759 555,236</b>	<b>13 074 553,187</b>
PASSIF	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
<b>Solde de liquidation cumulé de l'exercice</b>	<b>L-1</b>	<b>810 191,820</b>	<b>707 714,465</b>
Solde de liquidation de départ		707 714,465	520 792,783
Variation du Solde de liquidation		102 477,355	186 921,682
<b>Parts Emises</b>	<b>L-2</b>	<b>8 903 311,744</b>	<b>11 316 740,378</b>
Parts Prioritaires P1		0,000	0,000
Parts Prioritaires P2		5 833 040,000	7 765 790,000
Parts Spécifiques S		1 458 260,000	1 941 447,500
Part Résiduelle		1 518 711,211	1 518 711,211
Intérêts courus		93 300,533	90 791,667
<b>Provisions pour risque</b>	<b>L-3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Dépôts de garantie</b>	<b>L-4</b>	<b>1 000 374,224</b>	<b>1 000 374,224</b>
<b>Créditeurs Divers et autres passifs</b>	<b>L-5</b>	<b>45 677,448</b>	<b>49 724,120</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>10 759 555,236</b>	<b>13 074 553,187</b>

**SOLDE DE LIQUIDATION**

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations sur créances titrisées</b>	<b>S-1</b>	<b>665 068,523</b>	<b>849 876,033</b>
Revenus nets des créances		714 426,517	816 276,179
Pénalité de retard / impayées		3 950,851	7 821,414
Dotation aux provisions nettes		(53 308,845)	25 778,440
<b>Opérations sur parts émises</b>	<b>S-2</b>	<b>(572 981,066)</b>	<b>(578 203,667)</b>
Intérêts / parts		(572 981,066)	(578 203,667)
Couvertures de risque par instrument financiers		0,000	0,000
<b>Opérations Sur Placement nets de trésorerie</b>	<b>S-3</b>	<b>130 826,871</b>	<b>60 462,124</b>
Produits net sur placement		130 826,871	60 462,124
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
<b>Opérations de gestion</b>	<b>S-4</b>	<b>(120 436,973)</b>	<b>(145 212,808)</b>
Charges de gestion du FCC		(120 206,580)	(145 089,213)
Autres charges d'exploitation		(230,393)	(123,595)
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
<b>Opérations exceptionnelles</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>SOLDE DE LIQUIDATION DE L'EXERCICE</b>		<b>102 477,355</b>	<b>186 921,682</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des créances</b>	<b>3 049 314,392</b>	<b>3 797 985,032</b>
Acquisition de créances	----	----
Principal Perçue sur créances	2 311 375,128	3 024 990,522
Intérêts perçue sur créances	722 331,754	901 872,143
Variation avance technique	15 607,510	(128 877,633)
<b>Flux net de trésorerie provenant des parts émises</b>	<b>(2 872 314,260)</b>	<b>(3 630 297,000)</b>
Emission de parts	----	----
Remboursement de parts	(2 415 937,500)	(3 160 502,500)
Intérêt versés aux parts	(456 376,760)	(469 794,500)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement net</b>	<b>56 901,083</b>	<b>94 459,077</b>
Acquisition de valeur mobilière	(3 369 210,019)	(4 080 371,643)
Cession de valeur mobilière	3 426 111,102	4 174 830,720
<b>Flux de trésorerie sur opération de gestion</b>	<b>(234 172,118)</b>	<b>(262 135,974)</b>
Frais de gestion bancaires	(65,945)	242,354
Frais de gestion	(105 147,935)	(126 372,551)
Etat retenue à la source versée	(128 958,238)	(136 005,777)
<b>Opérations sur Fonds de garantie</b>	<b>----</b>	<b>----</b>
<b>Variation nette des disponibilités de l'exercice</b>	<b>(270,903)</b>	<b>11,135</b>
<b>Trésorerie début d'exercice</b>	<b>1 397,030</b>	<b>1 385,895</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>1 126,127</b>	<b>1 397,030</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Les états financiers du fonds commun de créances ont été établis conformément au système comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

### **PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

#### **1 - Actif**

##### **1.1 – Créances**

Le poste " Créances " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT » dénommé ci-après le cédant.

##### **Comptabilisation à la date d'acquisition**

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a acquis les créances à leur capital restant dû.

##### **Traitement comptable des intérêts sur créances**

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporis.

##### **Créances irrécouvrables**

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

##### **1.2 - Comptes financiers**

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

## **2 - Passif**

### **2.1 – Parts**

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

### **2.2 – Dépôts de garantie**

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

## **NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES**

### **Notes sur le BILAN**

#### **1.1 Notes sur l'actif**

##### **A-1/ Créances Nées**

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2013, détaillée comme suit :

<b>Créances Nées</b>	<b>8 431 058,470</b>
Créances Titrisées	8 407 978,390
Créances Titrisées Douteuses en Principal	307 943,969
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	14 462,066
Provisions sur créances	(299 325,955)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **307 943,969 dinars** qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchu et qui sont de l'ordre de **298 360,006 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui s'élève à **14 462,066 dinars**, le montant des effets en intérêts déchu est de l'ordre de **11 106,552 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous.

	Mois de déchéance	Effets en principal		Effets En Intérêt
		CRD	En Principal	
1 <sup>er</sup> cas	31/07/2008	6 736,738	3 709,843	542,594
2 <sup>ème</sup> cas	31/08/2008	22 783,925	1 109,757	0,000
3 <sup>ème</sup> cas	30/09/2008	11 695,801	1 901,580	0,000
4 <sup>ème</sup> cas	30/11/2008	6 345,096	1 713,911	500,089
5 <sup>ème</sup> cas	30/06/2009	10 399,053	4 231,214	871,786
6 <sup>ème</sup> cas	31/08/2009	822,010	0,000	0,000
7 <sup>ème</sup> cas	30/09/2009	4 398,291	0,000	0,000
8 <sup>ème</sup> cas	31/07/2010	0,000	3 276,189	3,903
9 <sup>ème</sup> cas	31/10/2010	0,000	1 446,265	0,000
10 <sup>ème</sup> cas	31/07/2011	42 313,258	3 451,777	2 821,223
11 <sup>ème</sup> cas	31/07/2011	18 930,113	4 207,103	1 148,412
12 <sup>ème</sup> cas	31/07/2011	32 791,429	2 152,860	0,000
13 <sup>ème</sup> cas	31/12/2011	9 098,825	1 039,530	511,989
14 <sup>ème</sup> cas	30/09/2012	10 639,374	954,684	0,000
15 <sup>ème</sup> cas	31/10/2012	3 494,014	8 497,664	430,968
16 <sup>ème</sup> cas	31/01/2013	8 438,849	1 044,912	142,648
17 <sup>ème</sup> cas	28/02/2013	2 416,169	1 354,210	229,790
18 <sup>ème</sup> cas	30/04/2013	22 643,703	3 321,347	1 399,184
19 <sup>ème</sup> cas	30/09/2013	20 828,811	2 035,716	1 441,098
20 <sup>ème</sup> cas	30/09/2013	16 597,853	1 538,132	1 062,868
<b>TOTAUX</b>		<b>298 360,006</b>		<b>11 106,552</b>

Nb : La créance déchuée au **31/05/2012** a été récupérée en totalité au cours de l'exercice 2013 pour un montant de **14 961,622 dinars**.

De même, un recouvrement partiel sur les créances déchuées de **8 863,344 dinars** a été encaissé au cours de l'exercice 2013.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision <sup>1</sup>
Créances Déchuées	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

<sup>1</sup> Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

## A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à **2 066 714,043 dinars** détaillé comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2013
BTA 5.5% Février 2020	252	242 701,200	7 708,443	250 409,643
<b>TOTAL</b>	<b>252</b>	<b>242 701,200</b>	<b>7 708,443</b>	<b>250 409,643</b>

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Valeur au 31-12-2013
BTZ 11 Octobre 2016	2 151	1 500 107,400	1 816 304,400
<b>TOTAL</b>	<b>2 151</b>	<b>1 500 107,400</b>	<b>1 816 304,400</b>

**TOTAL GLOBAL 2 066 714,043**

## A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2013 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **260 656,596 dinars**, réparti comme suit :

Libellé	2013	2012
Retenue à la source	35,801	40,686
Recouvreur	260 620,795	278 722,953
Produits à recevoir	0,000	14,839
<b>TOTAL</b>	<b>260 656,596</b>	<b>278 778, 478</b>

## A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds communs de créances au 31-12-2013 et réparti comme suit :

Libellé	2013	2012
Compte d'accueil	672,191	943,094
Compte de réserve	453,936	453,936
<b>TOTAL</b>	<b>1 126,127</b>	<b>1 397,030</b>

## 1.2 Notes sur le passif

### L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2013 et qui s'élève à cette même date à **810 191,820 dinars**.

	2013	2012
<b>Solde de liquidation cumulé de l'exercice</b>	<b>810 191,820</b>	<b>707 714,465</b>
Solde de liquidation de départ	707 714,465	520 792,783
Variation du Solde de liquidation	102 477,355	186 921,682

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

### L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant de Capital Restant Dû des parts au 31-12-2013 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2013 relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2014 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus.

Le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	2013	2012
Parts Prioritaires P2	5 833 040,000	7 765 790,000
Parts Spécifiques S	1 458 260,000	1 941 447,500
Part Résiduelle	1 518 711,211	1 518 711,211
Intérêts courus	93 300,533	90 791,667
<b>TOTAL</b>	<b>8 903 311,744</b>	<b>11 316 740,378</b>

### L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2013.

### L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 374,224 dinars** et représente 2% du Capital Restant Dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opérée le fonds communs de créances à la date de sa création.

### L-5/ Crédeurs divers et autres passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	2013	2012
Frais Recouvreur	7 071,073	9 004,145
Frais Gestionnaire	7 071,073	9004,145
Frais Dépositaire	884,156	1 125,490
Commission de Notation	11 000,000	11 000,000
Charge à payer	5 189,080	5 212,658
Intérêt échus en impayés	14 462,066	14 377,682
<b>TOTAL</b>	<b>45 677,448</b>	<b>49 724,120</b>

### NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à **102 477,355 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et bénéficiaires des commissions.

#### S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts, ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	2013	2012
Intérêts Bruts sur créances titrisées	781 796,193	1 009 394,923
Variation nette TMM	(67 369,676)	(193 118,744)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	3 950,851	7 821,414
Dotations aux provisions pour créances	(53 308,845)	25 778,440
<b>TOTAL</b>	<b>665 068,523</b>	<b>849 876,033</b>

### S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à **572 981,066 dinars**.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	2013	2012
Intérêts Bruts parts prioritaires P1	0,000	1 152,000
Intérêts Bruts parts prioritaires P2	392 046,666	443 656,667
Intérêts Bruts parts spécifiques S	114 981,667	133 395,000
Intérêts Bruts Part résiduelle	65 952,733	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>572 981,066</b>	<b>578 203,667</b>

### S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor, le détail de ses produits est détaillé comme suit :

Libellé	2013	2012
Revenus nets sur le compte d'Accueil	15 258,700	17 169,731
Revenus sur le compte de réserve	115 508,700	43 020,000
Agios Créditeurs	59,471	272,393
<b>TOTAL</b>	<b>130 826,871</b>	<b>60 462,124</b>

### S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2012 et détaillée comme suit :

Libellé	2013	2012
Commission Recouvreur	47 221,999	60 294,347
Commission gestionnaire	47 221,999	60 294,347
Commission Dépositaire	5 904,449	7 538,076
Charges diverses	19 858,133	16 962,443
Autres Charges d'exploitations	230,393	123,595
<b>TOTAL</b>	<b>120 436,973</b>	<b>145 212,808</b>

## RAPPORT DE GESTION

### **Caractéristiques du fonds à l'émission :**

Le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50 019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	2,7 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	342,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,41%
TAUX PONDERE	8,21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

### **Caractéristiques des parts à l'émission :**

Lors de sa création, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts S	Part R
<b>Nombre de parts</b>	<b>36 000</b>	<b>10 000</b>	<b>2 500</b>	<b>1</b>
<b>Nominal. unit (en TND)</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>	<b>1 518 711,211</b>
<b>Taux d'intérêt</b>	<b>TMM + 0.5%</b>	<b>TMM + 1.2%</b>	<b>TMM + 2.2%</b>	<b>-</b>
<b>Date de maturité</b>	<b>mai 2011</b>	<b>Mai 2015</b>	<b>Mai 2015</b>	<b>Février 2016</b>
<b>Rythme d'amortissement</b>	<b>trimestriel</b>	<b>trimestriel</b>	<b>trimestriel</b>	
<b>Notation des parts</b>	<b>Aaa.tn</b>	<b>Aaa.tn</b>	<b>A3.tn</b>	<b>-</b>

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie<sup>2</sup>.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

<sup>3</sup> Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

### Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage<sup>4</sup> des parts du fonds est détenu par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soit un pourcentage de 44%, suivi en deuxième position par les banques avec 36%.

Ci-après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

	Par catégories d'Investisseurs	Par type de Parts		
	% de détention	P1 *	P2	S
<b>OPCVM</b>	<b>44,00%</b>	-	<b>55,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Banques</b>	36,00%	-	30,00%	60,00%
<b>Assurances</b>	<b>20,00%</b>	-	<b>15,00%</b>	<b>40,00%</b>
<b>Société d'investissement</b>	0,00%	-	0,00%	0,00%
<b>Autres</b>	0,00%	-	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	-	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

### A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du Capital Restant Dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants.

Les commissions nettes en dinars	15 Février 2013	15 Mai 2013	15 Août 2013	15 Novembre 2013	Cumul
<b>Société de gestion</b>	11 480,727	10 506,801	10 241,588	9 552,935	<b>41 782,051</b>
<b>Recouvreur</b>	11 480,727	10 506,801	10 241,588	9 552,935	<b>41 782,051</b>
<b>Dépositaire</b>	1 435,441	1 313,700	1 280,548	1 194,466	<b>5 224,155</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 396,895</b>	<b>22 327,302</b>	<b>21 763,724</b>	<b>20 300,336</b>	<b>88 788,257</b>

### B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2013, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de **408** créances pour un Capital Restant Dû de **8 408** milles dinars soit un amortissement de 83.19% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.49%<sup>5</sup>.

A cette date, la durée de vie moyenne pondérée résiduelle des créances détenues par le fonds est de 59 mois.

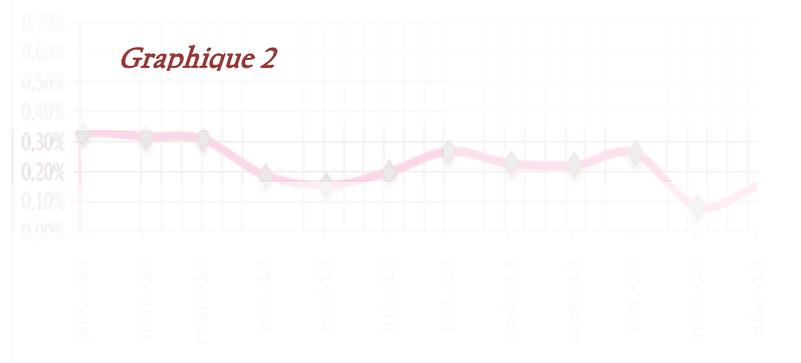
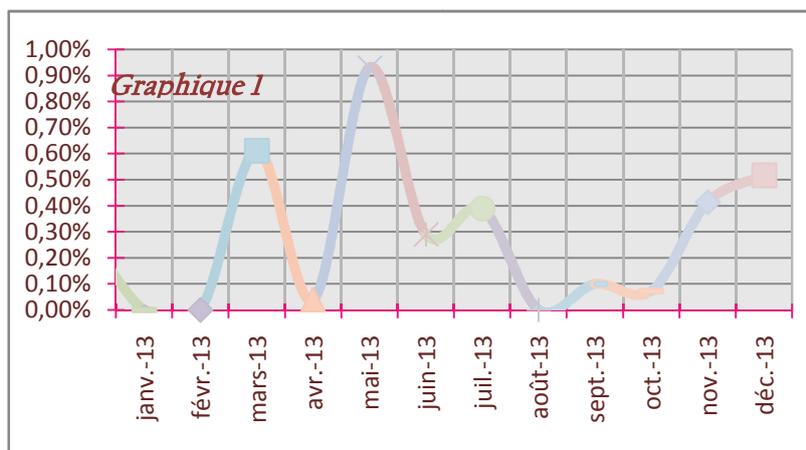
<sup>4</sup> Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

<sup>5</sup> Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Décembre 2013.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2013 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier 2013	471	10 584	0.00%	0.33%
Février 2013	467	10 401	0.00%	0.32%
Mars 2013	462	10 166	0.61%	0.31%
Avril 2013	457	9 966	0.04%	0.19%
Mai 2013	446	9 706	0.93%	0.16%
Juin 2013	439	9 514	0.29%	0.20%
Juillet 2013	430	9 317	0.39%	0.27%
Août 2013	427	9 159	0.00%	0.23%
Septembre 2013	420	8 955	0.10%	0.22%
Octobre 2013	415	8 793	0.07%	0.26%
Novembre 2013	410	8 603	0.41%	0.08%
Décembre 2013	408	8 408	0.52%	0.15%

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (**Graphique 1**) et des taux des impayés (**Graphique 2**) se présentent comme suit :



Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

➔ Le remboursement anticipé total de l'année est de l'ordre de 315 mille dinars soit 0.63% du montant du CRD initial des créances.

Par ailleurs le taux des impayés cumulé a atteint son maximum en Janvier 2013 soit un montant cumulé de 35 mille dinars pour un taux de 0.33%, cependant, ce taux reste confiné dans des limites confortables.

**C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :**

	30/04/2006	31/12/2013	Variation
<b>Capital Restant Dû (en md)</b>	50 019	8 408	41 611 83.19%
<b>Nombre de prêts</b>	1592	408	1184 -596 prêts remboursés par anticipation dont le CRD global est de l'ordre de 8 622 mille dinars soit l'équivalent de 17.24% du CRD initial. - 28 créances déchuées. - 560 créances échues.

**D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :**

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelles selon le détail ci-après :

Les porteurs de parts prioritaires et Subordonnées perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal.

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

**Données unitaires :**

*Parts Prioritaires P1 :*

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

*Parts prioritaires P2 :*

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/2/13	5,29%	<b>776,579</b>	48,975	272,396	10,498	8,398
15/5/13	5,61%	<b>727,604</b>	48,108	320,504	10,091	8,073
15/8/13	5,92%	<b>679,496</b>	54,425	374,929	10,280	8,224
15/11/13	5,91%	<b>625,071</b>	41,767	416,696	9,441	7,553

*Parts subordonnées S :*

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/2/13	6,29%	<b>776,579</b>	48,975	272,396	12,483	9,986
15/5/13	6,61%	<b>727,604</b>	48,108	320,504	11,890	9,512
15/8/13	6,92%	<b>679,496</b>	54,425	374,929	12,017	9,614
15/11/13	6,91%	<b>625,071</b>	41,767	416,696	11,038	8,830

*Part Résiduelle :*

	<b>Capital</b>	<b>Intérêts Bruts</b>	<b>Intérêts nets</b>
15/2/13	1 518 711,211	24 694,707	19 755,766
15/5/13	1 518 711,211	0,000	0,000
15/8/13	1 518 711,211	24 107,494	19 285,995
15/11/13	1 518 711,211	0,000	0,000

**Données Globales :**

	<b>PARTS PRIORITAIRES P2</b>	<b>PARTS SUBORDONNEES S</b>
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	7 765 790	1 941 448
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	1 932 750	483 188
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN D'EXERCICE	<b>5 833 040</b>	<b>1 458 260</b>

**E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :**

**A** la date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 31 Décembre 2013, le fonds de réserve reste plafonné.

**F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :**

**A** la date du 31 Décembre 2013, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 1 a procédé à la mise en jeu de garanties constituées selon les événements ci-après:

<b>ANNEE</b>	<b>DATE DE DECHEANCE</b>	<b>NOTES</b>
<b>2008</b>	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Récupération partielle **
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
<b>2009</b>	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2009	Récupération partielle **
<b>2010</b>	31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	31/10/2010	Mise en jeu de garantie réelle
<b>2011</b>	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	Récupération partielle **
	31/12/2011	Mise en jeu de garantie réelle

		Arrangement à l'amiable
2012	31/05/2012	Récupération totale *
	30/09/2012	Récupération partielle **
	31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
2013	31/01/2013	Récupération partielle **
	28/02/2013	Mise en jeu de garantie réelle
	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu

\* : totalisant 14 961,622 dinars.

\*\* : totalisant 8 863,344 dinars.

#### G. MODIFICATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

Suite aux événements survenus en Tunisie, une modification est intervenue sur un des éléments caractéristiques du prospectus.

En effet, en date du 15 Mars 2013, l'agence de notation financière Moody's a revu à la baisse la notation des parts prioritaires du FCC BIAT-CREDIMMO 1 d'un cran ; la dégradant de "A1.tn" à "A2.tn" et ce, suite à la dégradation de la note souveraine de la Tunisie elle-même ainsi que la note de la Banque Internationale Arabe de Tunisie («BIAT») l'initiateur et l'administrateur des opérations et ce, pour causes d'instabilité politique et de manque de visibilité concernant l'avenir économique et politique de la Tunisie.

A la date du 31 Décembre 2013, la notation des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de **notation et ce, depuis Mars 2013.**

En effet, suite à la dégradation de la notation de la Tunisie et de celle de BIAT, un comité de notation a eu lieu le 04 Décembre 2013 à l'issue duquel Moody's a pris la décision de maintenir la notation des parts des transactions FCC BIAT -CREDIMMO 1 à l'échelle nationale, en notant ainsi, que la performance globale des deux transactions a été en ligne avec les prévisions et attentes initiales de Moody's.

Notation des parts	Au 31.12.2012	Au 15.03.2013	Au 04.12.2013
Parts Prioritaires P2	A1.tn	A2.tn	A2.tn
Parts Subordonnées S	Baa2.tn	Baa2.tn	Baa2.tn

#### H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

#### I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2013, le Fonds Commun de Créance **FCC BIAT-CREDIMMO 1** dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse, à savoir la Part Prioritaire P2 qui est égale à son encours arrêté à la date d'inventaire à 583,304 DT.

Quant à la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie depuis le 15 Février 2012.

Ci-après un état récapitulatif la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 1**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour la part prioritaire P2 depuis leur date de Cotation jusqu'au 31-12-2013.

#### J. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 718 377,368 DT, duquel on déduit la dotation de l'exercice 2013 pour une valeur de 53 308,845 DT ; soit un total des opérations sur les Créances de 665 068,523 DT contre 849 876,033 DT en 2012, soit une baisse de 21,75%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils réalisent un accroissement de l'ordre de 116,38% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 130 826,871 DT contre 60 462,124 DT en 2012.

Soit un Revenu total de **795 895.394 DT**

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les Parts qui totalisent un montant de 572 981,066 DT en 2013 contre 578 203,667 DT en 2012, soit une baisse de 0,90 %.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 1 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur, Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ; cette rubrique affiche un total de 120 436,973 DT contre 145 212,808 DT en 2012, soit une baisse de 17,06%.

Soit un total de Charges de **693 418,039 DT**

⇒ Solde de Liquidation de l'Exercice 2013 : **102 477,355**

## FCC BIAT- CREDIMMO 2

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31-12-2013

#### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » du 08 mai 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Créances « FCC BIAT- CREDIMMO 2 » comprenant le bilan, le solde de liquidation, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

- Un total bilan .....	15 574 552,485 TND
- Un solde de Liquidation de l'exercice de .....	71 925,760 TND

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes généralement suivies en la matière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de créances « FCC Biat- credimmo 2 » au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

### **Observation**

Nous attirons votre attention sur l'évolution des notations des parts effectuée par l'agence de notation financière Moody's.

<b>Notation des parts</b>	<b>Notation initiale</b>	<b>Au 31.12.2012</b>	<b>Au 31.12.2013</b>
Parts Prioritaires P2	Aaa.tn	A1.tn	A2.tn
Parts Prioritaires P3	Aaa.tn	A1.tn	A2.tn
Parts Subordonnées S	A3.tn	Baa2.tn	Baa3.tn

### **Autre Point**

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessous exposée, nous attirons votre attention sur le fait que l'agence de notation « Moody's » a dégradé les notations de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) en tant que dépositaire et recouvreur Ba3/NP. De ce fait, les stipulations du prospectus et de la convention de cession et de gestion relatives au remplacement du dépositaire et du recouvreur devraient être observées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds tel qu'arrêté par le ministre des finances au 31 janvier 2002.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le compte-rendu annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013.

Fait à Tunis, le 22 mai 2014  
**Le Commissaire Aux Comptes**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

## ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2013

### **BILAN**

Actif	Note	31-12-2013	31-12-2012
<b>Créances Nées</b>	<b>A-1</b>	<b>13 622 701,826</b>	<b>17 177 119,869</b>
Créances Titrisées		13 571 416,264	17 095 293,821
Créances Titrisées Douteuses en Principal		592 576,729	579 866,362
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		32 791,082	35 510,306
Provisions sur créances		(574 082,249)	(533 550,620)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>A-2</b>	<b>1 174 001,468</b>	<b>1 194 397,208</b>
<b>Débiteurs divers et autres Actifs</b>	<b>A-3</b>	<b>777 656,377</b>	<b>839 635,948</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>A-4</b>	<b>192,814</b>	<b>767,936</b>
<b>Total des Actifs</b>		<b>15 574 552,485</b>	<b>19 211 920,961</b>
Passif	Note	31-12-2013	31-12-2012
<b>Solde de liquidation cumulé de l'exercice</b>	<b>L-1</b>	<b>319 388,693</b>	<b>247 462,933</b>
Solde de liquidation de départ		247 462,933	490 335,020
Variation du Solde de liquidation		71 925,760	(242 872,087)
<b>Parts Emises</b>	<b>L-2</b>	<b>14 183 095,294</b>	<b>17 884 488,902</b>
Parts Prioritaires P1		0,000	0,000
Parts Prioritaires P2		4 540 893,000	8 228 881,500
Parts Prioritaires P3		4 000 000,000	4 000 000,000
Parts Spécifiques S		4 000 000,000	4 000 000,000
Part Résiduelle		1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus		138 912,391	152 317,499
<b>Provisions pour risque</b>	<b>L-3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Dépôts de garantie</b>	<b>L-4</b>	<b>1 000 065,798</b>	<b>1 000 065,798</b>
<b>Créditeurs Divers</b>	<b>L-5</b>	<b>72 002,700</b>	<b>79 903,328</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>15 574 552,485</b>	<b>19 211 920,961</b>

**SOLDE DE LIQUIDATION**

	Note	31-12-2013	31-12-2012
<b>Opérations sur créances titrisées</b>	<b>S-1</b>	<b>1 134 947,951</b>	<b>1 205 121,475</b>
Revenus nets des créances		1 166 581,174	1 327 366,237
Pénalité de retard / impayées		8 898,406	5 554,703
Dotation aux provisions		(40 531,629)	(127 799,465)
<b>Opérations sur parts émises</b>	<b>S-2</b>	<b>(957 846,575)</b>	<b>(1 299 857,610)</b>
Intérêt des Parts		(957 846,575)	(1 299 857,610)
Couverture risque / instrument financier		0,000	0,000
<b>Opérations Sur Placement nets de trésorerie</b>	<b>S-3</b>	<b>73 760,931</b>	<b>71 582,108</b>
Produits net sur placement		73 760,931	71 582,108
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
<b>Opérations de gestion</b>	<b>S-4</b>	<b>(178 936,547)</b>	<b>(219 718,060)</b>
Charges de gestion du FCC		(178 718,287)	(219 693,915)
Autres charges d'exploitation		(218,260)	(24,145)
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
<b>Opérations exceptionnelles</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Solde de liquidation de l'exercice</b>		<b>71 925,760</b>	<b>(242 872,087)</b>

**FLUX DE TRESORERIE**

	<b>31-12-2013</b>	<b>31-12-2012</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des créances</b>	<b>4 748 372,791</b>	<b>6 286 944,588</b>
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal Perçue sur créances	3 611 017,487	5 039 032,630
Intérêts perçue sur créances	1 197 292,793	1 355 692,070
Variation Avance Technique	(59 937,489)	(107 780,112)
<b>Flux net de trésorerie provenant des parts émises</b>	<b>(4 464 992,746)</b>	<b>(6 272 440,438)</b>
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	(3 687 988,500)	(5 148 838,500)
Intérêt versés aux parts	(777 004,246)	(1 123 601,938)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement net</b>	<b>88 152,631</b>	<b>971 583,758</b>
Acquisition de valeurs mobilières	(7 213 843,113)	(11 613 963,021)
Cession de valeur mobilière	7 301 995,744	12 585 546,779
<b>Flux de trésorerie sur opération de gestion</b>	<b>(372 107,798)</b>	<b>(486 297,590)</b>
Frais de gestion bancaires	229,751	290,310
Frais de gestion	(156 303,939)	(191 133,816)
Etat retenue à la source versée	(216 033,610)	(295 454,084)
<b>Opérations sur Fonds de garantie</b>	<b>0,000</b>	<b>(500 000,000)</b>
<b>Variation nette des disponibilités de l'exercice</b>	<b>(575,122)</b>	<b>(209,682)</b>
<b>Trésorerie début d'exercice</b>	<b>767,936</b>	<b>977,618</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>192,814</b>	<b>767,936</b>

## **NOTS AUX ETATS FINANCIERS**

Les états financiers du Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 2 ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le Fonds Commun de Créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

### ***PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES***

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

#### ***1 - Actif***

##### ***1.1 – Créances***

Le poste " Créances " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT », dénommé ci-après le cédant.

##### **Comptabilisation à la date d'acquisition**

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le FCC BIAT-CREDIMMO 2 a acquis les créances à leur capital restant dû.

##### **Traitement comptable des intérêts sur créances**

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporise.

##### **Créances irrécouvrables**

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

##### ***1.2 - Comptes financiers***

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités

## **2 - Passif**

### **2.1 – Parts**

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

### **2.2 – Dépôts de garantie**

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

## **NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES**

### **Notes sur le BILAN**

#### **1.1- Notes sur l'actif**

##### **A-1/ Créances Nées**

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2013, détaillée comme suit :

<b>Créances Nées</b>	<b>13 622 701,826</b>
Créances Titrisées (Capital Restant Dû)	13 571 416,264
Créances Titrisées Douteuses en Principal	592 576,729
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	32 791,082
Provisions sur créances	(574 082,249)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **592 576,729 dinars** qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchu et qui sont de l'ordre de **570 229,654 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui est de **32 791,082 dinars**, le montant des effets en intérêts déchu est de l'ordre de **26 838,480 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

	Date de Déchéance	Effets en principal		Effets en Intérêt
		CRD	Principal	
1 <sup>er</sup> cas	31-oct.-08	2 348,569	1 450,642	466,358
2 <sup>ème</sup> cas	31-déc.-08	38 881,946	1 887,386	2 870,914
3 <sup>ème</sup> cas	31-mars-09	22 696,525	516,387	1 255,846
4 <sup>ème</sup> cas	31-oct.-09	21 008,795	10 731,101	0,000
5 <sup>ème</sup> cas	31-mars-10	29 892,262	4 833,448	2 249,243
6 <sup>ème</sup> cas	30-sept.-10	107 644,229	7 634,410	7 585,490
7 <sup>ème</sup> cas	30-nov.-10	0,000	2 122,738	0,000
8 <sup>ème</sup> cas	30-avr.-11	7 357,957	2 326,486	594,014
9 <sup>ème</sup> cas	31-août-11	2 599,478	1 244,807	207,059
10 <sup>ème</sup> cas	30-nov.-11	2 144,793	1 549,802	205,198
11 <sup>ème</sup> cas	30-avr.-12	578,811	4 037,514	0,000
12 <sup>ème</sup> cas	31-mai-12	42 611,237	2 005,184	2 386,425
13 <sup>ème</sup> cas	31-mai-12	1 642,299	2 835,989	187,144
14 <sup>ème</sup> cas	30-juin-12	49 079,810	1 998,022	0,000
15 <sup>ème</sup> cas	30-sept.-12	32 515,573	4 051,218	2 374,782
16 <sup>ème</sup> cas	31-déc.-12	32 418,444	1 909,620	1 511,787
17 <sup>ème</sup> cas	28-févr.-13	0,000	3 741,263	0,000
18 <sup>ème</sup> cas	31-mars-13	8 750,189	2 197,993	599,896
19 <sup>ème</sup> cas	30-avr.-13	0,000	3 032,189	64,934
20 <sup>ème</sup> cas	31-mai-13	40 694,753	4 380,510	2 782,590
21 <sup>ème</sup> cas	30-juin-13	28 993,608	1 511,540	0,000
22 <sup>ème</sup> cas	30-juin-13	0,000	3 372,346	104,088
23 <sup>ème</sup> cas	31-juil.-13	0,000	756,461	0,000
24 <sup>ème</sup> cas	30-sept.-13	20 123,964	4 209,822	1 370,178
25 <sup>ème</sup> cas	30-nov.-13	0,000	3 909,534	22,534
<b>TOTAUX</b>		<b>570 229,654</b>		<b>26 838,480</b>

**Nb** : Les créances déchuées respectivement au **31/08/2009, 31/01/2010, 31/08/2011,31/01/2012** et **31/01/2013** ont été récupérées en totalité au cours de l'exercice 2013 pour un montant de **80 720,062 dinars**.

De même, un recouvrement partiel sur les créances déchuées de **12 642,183 dinars** a été encaissé au cours de l'exercice 2013.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision <sup>1</sup>
Créances Déchues	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

### A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à **1 174 001,468 dinars** détaillé comme suit :

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Intérêt Courus	Valeur 31-12-2013
BTA 5,5% Février 2020	313	301 450,300	9 574,368	311 024,668
<b>Total</b>	<b>313</b>	<b>301 450,300</b>	<b>9 574,368</b>	<b>311 024,668</b>

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Valeur 31-12-2013
BTZ 11 Octobre 2016	1022	750 699,880	862 976,800
<b>Total</b>	<b>1022</b>	<b>750 699,880</b>	<b>862 976,800</b>

<b>Total Global</b>	<b>1 174 001,468</b>
---------------------	----------------------

### A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2013 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **777 656,377 dinars**, réparti comme suit

Libellé	2013	2012
Retenue à la source	70,518	205,894
Recouvreur	776 046,768	837 772,789
Recouvrement Créances déchués	1 539,091	1 539,091
Produits à recevoir	0,000	118,174
<b>TOTAL</b>	<b>777 656,377</b>	<b>839 635,948</b>

<sup>1</sup> Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

#### A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2013 et réparti comme suit :

Libellé	2013	2012
Compte d'Accueil	167,814	742,936
Compte de Réserve	25,000	25,000
<b>TOTAL</b>	<b>192,814</b>	<b>767,936</b>

#### 1.2- Notes sur le passif

##### L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2013, et qui s'élève à cette même date à **319 388,693 dinars**.

	2013	2012
<b>Solde de Liquidation cumulé de l'Exercice</b>	<b>319 388,693</b>	<b>247 462,933</b>
Solde de Liquidation Départ	247 462,933	490 335,020
Variation du Solde de Liquidation	71 925,760	(242 872,087)

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

##### L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant du capital restant dû des parts au 31-12-2013 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2013, relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2014 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus, le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	2013	2012
Parts Prioritaires P1	0.000	0.000
Parts Prioritaires P2	4 540 893,000	8 228 881,500
Parts Prioritaires P 3	4 000 000,000	4 000 000,000
Parts Spécifiques S	4 000 000,000	4 000 000,000
Part Résiduelle	1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus	138 912,391	152 317,499
<b>TOTAL</b>	<b>14 183 095,294</b>	<b>17 884 488,902</b>

### L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2013.

### L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du capital restant dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du capital restant dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

### L-5/ Créiteurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	2013	2012
Frais Recouvreur	11 280,316	14 222,246
Frais Gestionnaire	11 280,316	14 222,246
Frais Dépositaire	1 410,272	1 777,577
Commission de Notation	9 000,000	9 000,000
Charge à payer	6 135,714	5 170,953
Intérêt échus en impayés	32 791,082	35 510,306
Compte Tunisie Titrisation	105,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>72 002,700</b>	<b>79 903,328</b>

#### NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à **71 925,760 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

### S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts.

Ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	2013	2012
Intérêts Bruts sur créances titrisées	1 252 431,262	1 605 130,075
Variation nette TMM	(85 850,088)	(277 763,838)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	8 898,406	5554,703
Dotations aux provisions	(40 531,629)	(127 799,465)
<b>TOTAL</b>	<b>1 134 947,951</b>	<b>1 205 121,475</b>

### S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à **957 846,575 dinars**.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	2013	2012
Intérêts Bruts parts prioritaires P1	0,000	28 640,000
Intérêts Bruts parts prioritaires P2	349 041,000	473 819,000
Intérêts Bruts parts prioritaires P3	255 120,000	221 858,667
Intérêts Bruts parts spécifiques S	267 286,667	234 055,999
Intérêts Bruts parts Résiduelle	86 398,908	341 483,944
<b>TOTAL</b>	<b>957 846,575</b>	<b>1 299 857,610</b>

### S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor, le détail de ces produits est détaillé comme suit :

Libellé	2013	2012
Revenus nets sur le compte d'Accueil	18 700,191	30 324,558
Revenus nets sur le compte de réserve	54 881,400	40 848,532
Agios créditeur	179,340	409,018
<b>TOTAL</b>	<b>73 760,931</b>	<b>71 582,108</b>

### S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2013 et détaillée comme suit :

Libellé	2013	2012
Commission Recouvreur	74 930,266	96 001,775
Commission gestionnaire	74 930,266	96 001,775
Commission Dépositaire	9 368,120	12 001,506
Charges diverses	19 489,635	15 688,859
Autres Charges d'Exploitation	218,260	24,145
<b>TOTAL</b>	<b>178 936,547</b>	<b>219 718,060</b>

### RAPPORT DE GESTION

#### *Caractéristiques du fonds à l'émission :*

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même, ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 Mai 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	4 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	269,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

### Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
<b>Nombre de parts</b>	30 000	10 500	4 000	4 000	1
<b>Nominal. unit (en TND)</b>	1000	1000	1000	1000	1 503 289,903
<b>Taux d'intérêt</b>	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
<b>Date de maturité</b>	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
<b>Rythme d'amortissement</b>	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	
<b>Notation des parts</b>	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie<sup>2</sup>.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques<sup>3</sup>.

### Présentation Des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage<sup>4</sup> des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 56,49%, suivi en deuxième position par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières avec 27,30%.

Ci-après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

	Par Catégorie d'Investisseurs		Par Type de Parts		
	% de détention	Parts P1 *	Parts P2	Parts P3	Parts S
OPCVM	27.30%	-	41.91%	16.25%	0%
Banques	56.49%	-	48.57%	58.75%	75%
Assurances	16.21%	-	9.52%	25.00%	25%
Société d'investissement	0%	-	0%	0.00%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

### A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

<sup>2</sup> Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.

<sup>3</sup> Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des

créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

<sup>4</sup> Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes (en dinars)	15-févr.-13	15-mai-13	15-août-13	15-nov.-13	Cumul
<b>Société de gestion</b>	18 134,060	16 632,814	16 207,268	15 217,465	<b>66 191,607</b>
<b>Recouvreur</b>	18 134,060	16 632,814	16 207,268	15 217,465	<b>66 191,607</b>
<b>Dépositaire</b>	2 267,108	2 079,452	2 026,259	1 902,533	<b>8 275,352</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 535,228</b>	<b>35 345,080</b>	<b>34 440,795</b>	<b>32 337,463</b>	<b>140 658,566</b>

#### B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2013, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de **567** créances pour un capital restant dû de **13 571** milles dinars soit un amortissement de 72.86% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.65%<sup>5</sup>.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds était de 69 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2013 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés cumulé
Janvier 2013	691	<b>16 769</b>	0.31%	<b>0.35%</b>
Février 2013	681	<b>16 484</b>	0.06%	<b>0.27%</b>
Mars 2013	667	<b>16 101</b>	0.72%	<b>0.32%</b>
Avril 2013	650	<b>15 807</b>	0.24%	<b>0.28%</b>
Mai 2013	630	<b>15 470</b>	0.34%	<b>0.28%</b>
Juin 2013	617	<b>15 185</b>	0.11%	<b>0.33%</b>
Juillet 2013	599	<b>14 839</b>	0.77%	<b>0.29%</b>
Août 2013	587	<b>14 577</b>	0.31%	<b>0.20%</b>
Septembre 2013	580	<b>14 304</b>	0.24%	<b>0.16%</b>
Octobre 2013	572	<b>14 027</b>	0.46%	<b>0.18%</b>
Novembre 2013	569	<b>13 810</b>	0.03%	<b>0.13%</b>
Décembre 2013	567	<b>13 571</b>	0.21%	<b>0.21%</b>

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (*Graphique 1*) et des taux des impayés (*Graphique 2*) se présentent comme suit :

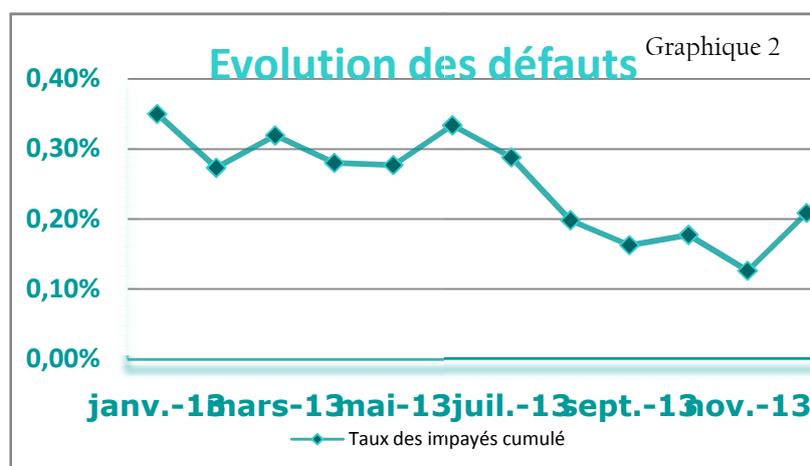
<sup>5</sup> Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de décembre 2013.

## Evolution des RAT



Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

→ Le taux des remboursements anticipés a atteint son maximum en Juillet 2013 enregistrant un pic de 0,77%, soit un remboursement de 116 mille dinars.



Par ailleurs, le taux des impayés reste confiné dans des proportions confortables ne dépassant pas les 0,35% du Capital Restant Dû des créances vivantes.

### C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

Capital Restant Dû (en md)	30-04-2007		31-12-2013		Variation
	50 003	13 571	36 432	72.86%	
Nombre de prêts	1270	567	703		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 397 prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 8 052<sup>6</sup> mille dinars soit l'équivalent de 16.10% du Capital Restant Dû initial.</li> <li>➤ 36 créances déchuës.</li> <li>➤ 270 créances déchuës</li> </ul>

<sup>6</sup> Compte tenu de l'effet en principal du mois de référence.

**D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :**

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle, selon le détail ci-après :

Les porteurs de parts prioritaires P2 perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal.

Quant aux porteurs des Parts Prioritaires P3 et Parts Subordonnées PS, ils ne perçoivent leurs rémunérations qu'en intérêt en attendant l'amortissement complet de la Part Prioritaire P2

**Données unitaires :****PARTS PRIORITAIRES P1 :**

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

**PARTS PRIORITAIRES P2 :**

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2013	5,09%	783,703	87,399	303,696	10,194	8,155
15/05/2013	5,41%	696,304	91,773	395,469	9,313	7,450
15/08/2013	5,72%	604,531	92,447	487,916	8,837	7,070
15/11/2013	5,71%	512,084	79,618	567,534	7,472	5,978

**PARTS PRIORITAIRES P3 :**

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2013	5,79%	1 000,000	0,000	0,000	14,797	11,838
15/05/2013	6,11%	1 000,000	0,000	0,000	15,105	12,084
15/08/2013	6,42%	1 000,000	0,000	0,000	16,407	13,126
15/11/2013	6,41%	1 000,000	0,000	0,000	16,381	13,105

**PARTS SUBORDONNEES S :**

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2013	6,09%	1 000,000	0,000	0,000	15,563	12,450
15/05/2013	6,41%	1 000,000	0,000	0,000	15,847	12,678
15/08/2013	6,72%	1 000,000	0,000	0,000	17,173	13,738
15/11/2013	6,71%	1 000,000	0,000	0,000	17,148	13,718

**PART RESIDUELLE :**

Date	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2013	1 503 289,903	0,000	0,000
15/05/2013	1 503 289,903	81 499,683	65 199,746
15/08/2013	1 503 289,903	0,000	0,000
15/11/2013	1 503 289,903	0,000	0,000

## Données Globales :

	Parts Prioritaires P2	Parts Prioritaires P3	Parts Prioritaires S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	8 228 882	4 000 000	4 000 000
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	3 687 989	0,000	0,000
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN FIN D'EXERCICE	4 540 893	4 000 000	4 000 000

## E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil, pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire 1 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 1,5% du montant nominal des créances à la date de cession soit **750 mD**.

A la date du 31 Décembre 2013, le fonds de réserve a été plafonné.

## F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2013, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 a procédé à la mise en jeu des garanties constituées selon les événements ci-après :

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2008	31-oct.-08	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	31-déc.-08	Arrangement à l'amiable
2009	<b>31-mars-09</b>	Arrangement à l'amiable
	<b>31-août-09</b>	Récupération totale
	<b>31-oct.-09</b>	Mise en jeu de garantie réelle
2010	31-janv.-10	Récupération partielle
		Récupération totale
	31-mars-10	Mise en jeu de garantie réelle
	30-sept.-10	
	30-nov.-10	Arrangement à l'amiable
Récupération partielle		
2011	<b>30-avr.-11</b>	Mise en jeu de garantie réelle
	<b>31-août-11</b>	Mise en jeu de garantie réelle
	<b>31-août-11</b>	Récupération totale
	<b>30-nov.-11</b>	Garantie en attente de mise en jeu

2012	31-janv.-12	Récupération totale
	30-avr.-12	Récupération partielle
	31-mai-12	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	31-mai-12	Mise en jeu de garantie réelle
	30-juin-12	Récupération partielle
	30-sept.-12	Mise en jeu de garantie réelle
	31-déc.-12	Arrangement à l'amiable
2013	<b>31-janv.-13</b>	Récupération totale
	<b>28-févr.-13</b>	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	<b>31-mars-13</b>	Garantie en attente de mise en jeu
	<b>30-avr.-13</b>	
	<b>31-mai-13</b>	
	<b>30-juin-13</b>	Récupération partielle
	<b>30-juin-13</b>	Mise en jeu de garantie réelle
	<b>31-juil.-13</b>	Récupération partielle
	<b>30-sept.-13</b>	Garantie en attente de mise en jeu
<b>30-nov.-13</b>		

\* : totalisant 80 720,062 dinars.

\*\* : totalisant 12 642,183 dinars.

#### **G. MODIFICATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :**

Suite aux évènements survenus en Tunisie, une modification est intervenue sur un des éléments caractéristiques du prospectus.

En effet, en date du 15 Mars 2013, l'agence de notation financière Moody's a revu à la baisse la notation des parts prioritaires du FCC BIAT-CREDIMMO 2 d'un cran ; la dégradant de "A1.tn" à "A2.tn" et ce, suite à la dégradation de la note souveraine de la Tunisie elle-même ainsi que la note de la Banque Internationale Arabe de Tunisie («BIAT») l'initiateur et l'administrateur des opérations et ce, pour causes d'instabilité politique et de manque de visibilité concernant l'avenir économique et politique de la Tunisie.

Puis, en date du 04 Décembre 2013, un comité de notation a eu lieu à l'issue duquel Moody's a pris la décision de dégrader la notation des parts subordonnées d'un cran, de "Baa2.tn" à "Baa3.tn" dû à l'actuelle récession économique résultant des événements politiques récents.

Il est à noter que la performance globale de ces deux transactions a été en ligne avec les prévisions et attentes initiales de Moody's.

<b>Notation des parts</b>	<b>Au 31.12.2012</b>	<b>Au 15.03.2013</b>	<b>Au 04.12.2013</b>
Parts Prioritaires P2	A1.tn	A2.tn	A2.tn
Parts Prioritaires P3	A1.tn	A2.tn	A2.tn
Parts Subordonnées S	Baa2.tn	Baa2.tn	Baa3.tn

## H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

## I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2013, le Fonds Commun de Créance **FCC BIAT-CREDIMMO 2** dispose de deux parts cotées et séjournées à la Cote de la Bourse, à savoir la Part Prioritaire P2 et la Part Prioritaire P3; ces Parts sont valorisées à leurs encours arrêtés à la date d'inventaire à 432,466 DT et 1000 DT respectivement pour P2 et P3.

Quant à la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie depuis le 15 Août 2012.

Ci-après un état récapitulatif la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 2**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Non
Parts Prioritaires P3	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour les parts prioritaires P2 et P3 depuis leur date de Cotation jusqu'au 31-12-2013.

## J. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 1 175 479 ,580 DT, duquel on soustrait la dotation de l'exercice 2013 pour une valeur de 40 531,629 ; soit un total des opérations sur les Créances de 1 134 947,951 DT contre 1 205 121,475 DT en 2012, soit une baisse de 5,82%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils sont caractérisés par une augmentation de 3,04% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 73 760,931 DT contre 71 582,108 DT en 2012.

Soit un Revenu total de 1 208 708,882 DT.

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les Parts qui totalisent un montant de 957 846,575 DT en 2013 contre 1 299 857,610 DT en 2012, soit une baisse de 26,31 %.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 2 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur, Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ; cette rubrique affiche un total de 178 936,547 DT contre 219 718,060 DT en 2012, soit une baisse de 18,56%.

Soit un total de Charges de 1 136 783,122 DT

⇒ Solde de Liquidation de l'Exercice 2013 : **71 925,760 DT**

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014  
DU FONDS COMMUN DE CREANCES**

**FCC BIAT-CREDIMMO 1**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE ARRETE  
AU 30 JUIN 2014**

En notre qualité de Commissaire aux Comptes du FCC BIAT – CREDIMMO 1, et en application de l'article 46 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux FCC et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons examiné le compte rendu d'activité du fonds arrêté au 30 juin 2014.

Nous avons procédé à la vérification des informations financières figurant dans le présent compte rendu d'activité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières présentées.

Fait à Tunis, le 14 Août 2014

**Le Commissaire aux Comptes  
Mahmoud ZAHAF**

#### **CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION :**

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	<b>22 MAI 2006</b>
CRD TOTAL	<b>50.019 MILLE DINARS</b>
NOMBRE DE PRETS	<b>1592</b>
CRD MOYEN	<b>31,418.788 DINARS</b>
CRD MINIMUM	<b>2,745.826 DINARS</b>
CRD MAXIMUM	<b>342,694.711 DINARS</b>
TAUX MOYEN	<b>8.41%</b>
TAUX PONDERE	<b>8.21%</b>
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	<b>41 MOIS</b>
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	<b>171 MOIS</b>

#### **CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION :**

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	<b>Parts P1</b>	<b>Parts P2</b>	<b>Parts S</b>	<b>Part R</b>
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1 518 711.211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de réserve<sup>1</sup>.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

<sup>2</sup> Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

## RAPPORT DE GESTION

### A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM

PARTS P2	
OPCVM	55.00%
Autres	45.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

### B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

Trimestriellement et à chaque date de paiement, le fonds est tenu de payer la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an; le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2014 respectivement à la date de paiement du 15-02-2014 et celle du 15-05-2014.

LES COMMISSIONS NETTES EN DINARS	15-02-14	15-05-14
Société de gestion	9 016,061	8 189,845
Recouvreur	9 016,061	8 189,845
Dépositaire	1 127,358	1 024,080
<b>Total</b>	<b>19 159,480</b>	<b>17 403,770</b>

### C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2014, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de 384 créances pour un capital restant dû de 7 389 milles dinars soit un amortissement de 85% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.54%<sup>3</sup>.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 54 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur le premier semestre 2014:

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	405	8 257	0.00%	0.14%
Février	405	8 100	0.00%	0.15%
Mars	400	7 938	0.13%	0.23%
Avril	395	7 740	0.58%	0.22%
Mai	390	7 571	0.26%	0.17%
Juin	384	7 389	0.45%	0.29 %

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2014, est de 4%, notons que ce ratio désigne le

<sup>3</sup> Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2014.

pourcentage des créances déchués et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dès lors qu'il devance le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

#### **SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DU FONDS AU 30 JUIN 2014 :**

##### **Compte d'accueil**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2014 en dinars
BTA 5.5% Octobre 2018	211	206 041,500	8 361,959	214 403,459
<b>TOTAL</b>	<b>211</b>	<b>206 041,500</b>	<b>8 361,959</b>	<b>214 403,459</b>

##### **Compte de réserve**

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition en dinars
BTZC Octobre 2016	2 151	1 500 107,400
<b>TOTAL</b>	<b>2 151</b>	<b>1 500 107,400</b>

#### **D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS**

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Février 2012 et que les porteurs de parts prioritaires P2 et Subordonnés S ont commencé à percevoir leurs rémunérations en principal après l'amortissement complet des parts P1, soit en Février 2012.

##### **DONNEES UNITAIRES :**

##### **PARTS PRIORITAIRES P2 :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts en dinars	Intérêts nets en dinars
<b>15 février 2014</b>	5,93%	583,304	43,668	460,364	8,840	7,072
<b>15 mai 2014</b>	5,91%	539,636	40,808	501,172	7,885	6,308

##### **PARTS SUBORDONNEES S :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts en dinars	Intérêts nets en dinars
<b>15 février 2014</b>	6,93%	583,304	43,668	460,364	10,330	8,264
<b>15 mai 2014</b>	6,91%	539,636	40,808	501,172	9,219	7,375

**PART RESIDUELLE :**

	CRD	Intérêts Brut en dinars	Intérêts Nets en dinars
15 février 2014	1 518 711,211	25 725,798	20 580,638
15 mai 2014	1 518 711,211	36 931,263	29 545,010

**DONNEES GLOBALES :**

	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS SUBORDONNEES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT DE PERIODE	5 833 040	1 458 260
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	844 760	211 190
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN DE PERIODE	4 988 280	1 247 070

**E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE**

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le FCC alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 30 Juin 2014, le fonds de réserve est plafonné.

**F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES**

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2008	CD au 31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/08/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 30/09/2008	Récupération partielle
	CD au 30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	CD au 30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/08/2009	
	CD au 30/09/2009	Récupération partielle
2010	CD au 31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/10/2010	
2011	CD au 31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/07/2011	
	CD au 31/07/2011	Récupération partielle
	CD au 31/12/2011	Mise en jeu de garantie réelle Arrangement à l'amiable
ANNEE	MOIS MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS

2012	CD au 30/09/2012	Récupération partielle
	CD au 31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/01/2013	Récupération partielle
	CD au 28/02/2013	Mise en jeu de garantie réelle
2013	CD au 30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu

#### **G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS**

A la date du 30 Juin 2014, la notation des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation et ce, depuis Mars 2013.

En effet, suite à la dégradation de la notation de la Tunisie et de celle de BIAT, un comité de notation a eu lieu en date du 04 Décembre 2013, à l'issue duquel Moody's a pris la décision de maintenir la notation des parts des transactions FCC BIAT –CREDIMMO 1 à l'échelle nationale, en notant ainsi, que la performance globale des deux transactions a été en ligne avec les prévisions et attentes initiales de Moody's.

NOTATION DES PARTS	AU 31.12.2012	AU 15.03.2013	AU 04.12.2013
Parts Prioritaires P2	A1.tn	A2.tn	A2.tn
Parts Subordonnées S	Baa2.tn	Baa2.tn	Baa2.tn

#### **H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE**

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

#### **I. COTATION DES PARTS**

A la date du 30 Juin 2014, le Fonds Commun de Créance : **FCC BIAT-CREDIMMO 1** dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse à savoir la Part Prioritaire P2 qui est égale à son encours arrêté à la date d'inventaire à 498,828 DT.

Quant à la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie, et ce depuis le 15 Février 2012.

Ci-après un état récapitulatif la cotation et l'amortissement des parts émises par le FCC BIAT-CREDIMMO 1.

PARTS	DATE DE COTATION	COTEE	AMORTIE
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour la part prioritaire P2 depuis sa date de Cotation jusqu'au 30 Juin 2014.

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014  
DU FONDS COMMUN DE CREANCES**

**FCC BIAT-CREDIMMO 2**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE ARRETE  
AU 30 JUIN 2014**

En notre qualité de Commissaire aux Comptes du FCC BIAT – CREDIMMO 2, et en application de l'article 46 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux FCC et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons examiné le compte rendu d'activité du fonds arrêté au 30 juin 2014.

Nous avons procédé à la vérification des informations financières figurant dans le présent compte rendu d'activité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières présentées.

Fait à Tunis, le 14 Août 2014

**Le Commissaire aux Comptes  
Mahmoud ZAHAF**

### CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	<b>28 MAI 2007</b>
CRD TOTAL	<b>50 003 MILLE DINARS</b>
NOMBRE DE PRETS	<b>1270</b>
CRD MOYEN	<b>39 372,669 DINARS</b>
CRD MINIMUM	<b>4 051,001 DINARS</b>
CRD MAXIMUM	<b>269 695,408 DINARS</b>
TAUX MOYEN	<b>8.34%</b>
TAUX PONDERE	<b>8.14%</b>
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	<b>49 MOIS</b>
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	<b>174 MOIS</b>

### CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont telles que suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM+0.5%	TMM+1%	TMM+1.7%	TMM+ 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie<sup>1</sup>.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

<sup>2</sup> Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

## RAPPORT DE GESTION

### A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM

	PARTS P2	PARTS P3
OPCVM	41.90%	16.25%
AUTRES	58.10%	83.75%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS

Trimestriellement et à chaque date de paiement, le fonds est tenu de payer et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an. Le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2014 respectivement à la date de paiement du 15-02-2014 et celle du 15-05-2014.

Les commissions nettes En Dinars	15-02-14	15-05-14
Société de gestion	14 382,463	13 175,551
Recouvreur	14 382,463	13 175,551
Dépositaire	1 798,158	1 647,294
<b>Total</b>	<b>30 563,084</b>	<b>27 998,396</b>

### C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2014, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de 537 créances pour un capital restant dû de 11 874 milles dinars soit un amortissement de 76.25% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.68%<sup>3</sup>.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 65 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur la période semestrielle au 30 juin 2014 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	562	13 283	0.58%	0.20%
Février	556	13 065	0.00%	0.18%
Mars	552	12 781	0.45%	0.18%
Avril	547	12 462	0.86%	0.19%
Mai	543	12 207	0.39%	0.26%
Juin	537	11 874	0.94%	0.30%

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2014, est de 4.73%, notons que ce ratio désigne le pourcentage des créances déchuës et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dès lors qu'il devance le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

<sup>3</sup> Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2014.

**SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DU FONDS AU 30 JUIN 2014:****Compte d'accueil**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2014 en Dinars
BTA 5.5% Octobre 2018	323	315 215,700	12 800,534	328 016,234
<b>TOTAL</b>	<b>323</b>	<b>315 215,700</b>	<b>12 800,534</b>	<b>328 016,234</b>

**Compte de réserve**

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition
BTZc OCT 2016	1 022	750 699,880
<b>TOTAL</b>	<b>1 022</b>	<b>750 699,880</b>

**D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS**

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelles dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Août 2012 et que les porteurs de parts prioritaires P2 ont commencé à percevoir leurs rémunérations en principal après l'amortissement complet des parts P1, soit en Août 2012.

**DONNEES UNITAIRES :****PARTS PRIORITAIRES P2 :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts en Dinars	Intérêts nets en dinars
<b>15 février 2014</b>	5,73%	432,466	70,787	638,321	6,333	5,066
<b>15 mai 2014</b>	5,71%	361,679	78,416	716,737	5,106	4,085

**PARTS PRIORITAIRES P3 :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut en dinars	Intérêts nets en Dinars
<b>15 février 2014</b>	6,43%	1 000,000	0	0	16,432	13,146
<b>15 mai 2014</b>	6,41%	1 000,000	0	0	15,847	12,678

**PARTS SUBORDONNEES S :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut en Dinars	Intérêts Nets en Dinars
15 février 2014	6,73%	1 000,000	0	0	17,199	13,759
15 mai 2014	6,71%	1 000,000	0	0	16,589	13,271

**PART RESIDUELLE :**

	CRD	Intérêts Bruts en Dinars	Intérêts Nets en Dinars
15 février 2014	1 503 289,903	7 348,086	5 878,469
15 mai 2014	1 503 289,903	37 846,904	30 277,523

**DONNEES GLOBALES :**

	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS PRIORITAIRES P3	PARTS SUBORDONNEES S	PART RESIDUELLE
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT DE PERIODE	4 540 893	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	1 566 631	0,000	0,000	0,000
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN DE PERIODE	2 974 262	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903

**E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE**

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire 1 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 1,5% du montant nominal des créances à la date de cession soit **750 mD**.

A la date du 30 Juin 2014, le fonds de réserve a été plafonné.

**F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES**

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2008	CD au 31/10/2008	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
	CD au 31/12/2008	Arrangement à l'amiable
2009	CD au 31/03/2009	Arrangement à l'amiable
	CD au 31/10/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2010	CD au 31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 30/09/2010	
2011	CD au 30/11/2010	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
	CD au 30/04/2011	Récupération totale
	CD au 31/08/2011	
2012	CD au 30/11/2011	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 30/04/2012	Récupération partielle
	CD au 31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	CD au 31/05/2012	Arrangement à l'amiable
	CD au 30/06/2012	Récupération partielle
	CD au 30/09/2012	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/12/2012	Arrangement à l'amiable
2013	CD au 28/02/2013	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	CD au 31/03/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 30/04/2013	
	CD au 31/05/2013	
	CD au 30/06/2013	Récupération partielle
	CD au 30/06/2013	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/07/2013	Récupération partielle
CD au 30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu	
2014	CD au 30/11/2013	Récupération totale
	CD au 28/02/2014	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 31/03/2014	

#### G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

A la date du 30 Juin 2014, la notation des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation et ce, depuis Décembre 2013.

En effet, suite à la dégradation de la notation de la Tunisie et de celle de BIAT, un comité de notation a eu lieu en date du 04 Décembre 2013, à l'issue duquel Moody's a pris la décision de dégrader la notation des parts subordonnées d'un cran, de "Baa2.tn" à "Baa3.tn" dû à l'actuelle récession économique résultant des événements politiques récents.

Il est à noter que la performance globale de ces deux transactions a été en ligne avec les prévisions et attentes initiales de Moody's.

NOTATION DES PARTS	AU 31.12.2012	AU 15.03.2013	AU 04.12.2013
Parts Prioritaires P2	A1.tn	A2.tn	A2.tn

Parts Prioritaires P3	A1.tn	A2.tn	A2.tn
Parts Prioritaires S	Baa2.tn	Baa2.tn	Baa3.tn

#### H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

#### I. COTATION DES PARTS

A la date du 30 Juin 2014, le Fonds Commun de Créance : **FCC BIAT-CREDIMMO 2** dispose de deux parts cotées et séjournées à la Cote de la Bourse à savoir la Part Prioritaire P2 et la part prioritaire P3 ; ces Parts sont valorisées à leurs encours arrêtés à la date d'inventaire à 283,263 DT et 1000 DT respectivement pour P2 et P3.

Quant à la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie, et ce depuis le 15 Août 2012.  
Ci-après un état récapitulatif de la cotation et l'amortissement des parts émises par le FCC BIAT - CREDIMMO 2 :

PARTS	DATE DE COTATION	COTEE	AMORTIE
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Non
Parts Prioritaires P3	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour les parts prioritaires P2 et P3 depuis leur date de Cotation jusqu'au 30 Juin 2014.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

#### **Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)**

13, rue Ibn Abi Dhiab, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER) publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés du rapport d'examen limité du commissaire aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil d'Audit Formation).

**BILAN**  
**SOTIPAPIER**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>ACTIFS</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Immobilisations Incorporelles	V.1	210 785	176 294	176 294
Moins Amortissements		-177 019	-176 294	-176 294
		<b>33 766</b>	-	-
Immobilisations corporelles	V.2	49 520 551	45 498 507	48 520 297
Moins Amortissements		-43 709 418	-42 086 883	-42 685 310
		<b>5 811 133</b>	<b>3 411 624</b>	<b>5 834 987</b>
Immobilisations financières	V.3	1 527 798	1 314 054	1 461 594
Moins Provisions		-210 000	-210 000	-210 000
		<b>1 317 798</b>	<b>1 104 054</b>	<b>1 251 594</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>7 162 697</b>	<b>4 515 678</b>	<b>7 086 581</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>7 162 697</b>	<b>4 515 678</b>	<b>7 086 581</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	V.4	18 283 071	10 869 078	12 157 181
Moins Provisions		-	-433 080	-322 991
		<b>18 283 071</b>	<b>10 435 998</b>	<b>11 834 190</b>
Clients et comptes rattachés	V.5	16 328 366	25 577 129	18 908 129
Moins Provisions		-74 549	-53 851	-74 549
		<b>16 253 817</b>	<b>25 523 278</b>	<b>18 833 580</b>
Autres actifs courants	V.6	1 604 911	253 011	447 814
Placements et autres actifs financiers	V.7	70 382	51 108	3 769 681
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	1 325 340	763 760	2 901 703
<b>Total des actifs courants</b>		<b>37 537 521</b>	<b>37 027 155</b>	<b>37 786 968</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>44 700 218</b>	<b>41 542 833</b>	<b>44 873 549</b>

**BILAN**  
**SOTIPAPIER**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital		26 105 500	23 950 000	23 950 000
Réserves légales		2 395 000	2 170 000	2 170 000
Résultats reportés		720 237	325 430	325 430
Autres capitaux propres		202 049	362 013	237 353
<b>Total des capitaux propres avant le résultat de la période</b>		<b>29 422 786</b>	<b>26 807 443</b>	<b>26 682 783</b>
Résultat net de la période		1 797 272	5 732 454	8 762 807
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>V.9</b>	<b>31 220 058</b>	<b>32 539 897</b>	<b>35 445 590</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Provisions pour risques	<b>V.10</b>	57 460	52 549	40 650
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>57 460</b>	<b>52 549</b>	<b>40 650</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>V.11</b>	8 901 663	4 248 107	5 821 917
Autres passifs courants	<b>V.12</b>	3 330 030	3 340 821	2 554 169
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>V.13</b>	1 191 007	1 361 459	1 011 223
<b>Total des passifs courants</b>		<b>13 422 700</b>	<b>8 950 387</b>	<b>9 387 309</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>13 480 160</b>	<b>9 002 936</b>	<b>9 427 959</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b><u>44 700 218</u></b>	<b><u>41 542 833</u></b>	<b><u>44 873 549</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**SOTIPAPIER**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Notes</i>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	<b>VI.1</b>	31 150 972	30 874 443	55 432 930
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>31 150 972</b>	<b>30 874 443</b>	<b>55 432 930</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks		3 318 490	3 681 214	-695 832
Achats de marchandises consommés	<b>VI.2</b>	14 657 273	10 702 068	25 677 525
Achats d'approvisionnements	<b>VI.3</b>	6 457 821	5 148 322	11 354 801
Charges de personnel	<b>VI.4</b>	1 733 641	1 723 439	3 843 120
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>VI.5</b>	718 653	803 721	1 230 742
Autres charges d'exploitation	<b>VI.6</b>	1 927 326	1 824 465	3 507 126
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>28 813 204</b>	<b>23 883 229</b>	<b>44 917 482</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 337 768</b>	<b>6 991 214</b>	<b>10 515 448</b>
Charges financières nettes	<b>VI.7</b>	-270 779	-221 291*	-442 881
Produits des placements	<b>VI.8</b>	12 908	87 862	385 279
Honoraires non récurrents		-	-	-167 662
Autres gains ordinaires	<b>VI.9</b>	79 017	124 883*	250 052
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>2 158 914</b>	<b>6 982 668</b>	<b>10 540 236</b>
Impôt sur les bénéfices		-361 642	-1 250 214	-1 777 429
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>1 797 272</b>	<b>5 732 454</b>	<b>8 762 807</b>
Eléments extraordinaires		-	-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>1 797 272</b>	<b>5 732 454</b>	<b>8 762 807</b>
Effets des modifications comptables		-	-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>1 797 272</b>	<b>5 732 454</b>	<b>8 762 807</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée pour des besoins de comparabilité (Se référer à la note IV.6) .

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**SOTIPAPIER**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>				
Résultat net		1 797 272	5 732 454	8 762 807
Ajustements pour :				
- Amortissements et provisions		718 653	681 058	1 230 742
- Résorption de la prime de mise à niveau		-35 304	-124 661	-249 322
- Variation des :				
* Stocks		-6 125 890	5 815 777	4 527 674
* Créances		2 579 763	-15 484 364**	-8 815 364
* Autres actifs		-1 157 097	1 601 830**	1 407 027
* Fournisseurs et autres dettes		3 079 746	-265 132**	1 308 679
* Autres passifs		775 861	1 533 205**	694 005
<b>Flux de trésorerie provenant de (/affectés à) l'exploitation</b>	<b>VII.1</b>	<b>1 633 004</b>	<b>-509 833</b>	<b>8 866 248</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>				
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 034 747	-315 893	-3 337 682
Décassements (/Encaissements) liés à la cession d'immobilisations financières		-66 203	10 226	-137 314
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>VII.2</b>	<b>-1 100 950</b>	<b>-305 667</b>	<b>-3 474 996</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>				
Distribution de dividendes		-5 987 500	-5 967 500	-5 967 500
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>VII.3</b>	<b>-5 987 500</b>	<b>-5 967 500</b>	<b>-5 967 500</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>VII.4</b>	<b>-5 455 446</b>	<b>-6 783 000</b>	<b>-576 248</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>5 660 161</b>	<b>6 236 409</b>	<b>6 236 409</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>204 715</b>	<b>-546 591</b>	<b>5 660 161</b>

(\*\*) : Colonne comparative retraitée pour des besoins de comparabilité.

# ***Notes aux Etats Financiers***

## ***I. Présentation de la société***

La société «SOTIPAPIER», a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul). Elle produit du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Test Liner et du papier Fluting. Elle possède une capacité de production de 60.000 tonnes par an, emploie plus de 270 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 31 millions de Dinars Tunisiens au cours du premier semestre 2014.

## ***II. Faits significatifs de l'exercice***

Le premier semestre 2014 est marqué par l'introduction effective de la société «SOTIPAPIER» en bourse.

Par ailleurs, malgré un chiffre d'affaires en hausse (+1,8%) et une demande qui reste très forte, le résultat du 1er semestre n'a pas été en conformité avec les prévisions du Business Plan et notamment au niveau de l'EBITDA. Nous avons enregistré une hausse significative des prix de la pâte à papier conjuguée à une dévaluation du dinar par rapport au dollar US et à l'euro. L'augmentation du coût de l'énergie a aussi été importante avec deux fortes augmentations en Janvier et Mai.

L'ensemble de ces éléments ont engendré un résultat en retrait par rapport à nos attentes au terme de l'exercice 2014.

Des investissements au 1er trimestre ont été réalisés conformément au plan prévu et nous permettent de livrer des produits de meilleure qualité. Des ajustements de prix à la hausse ont été réalisés avec l'ensemble de nos clients, tant pour la filière Kraft que pour la filière test/fluting. Dans le respect des engagements de nos clients vis-à-vis de leur propres clients, l'entrée en vigueur à partir de juillet 2014 nous permettra de retrouver des résultats pour le 2ème semestre en ligne avec notre plan d'affaires.

Les fondamentaux de Sotipapier sont solides, notre plan de développement est en plein déploiement, ce qui nous permet d'être optimiste quand à l'avenir de la société.

## ***III. Référentiel comptable***

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises régi par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et des principes comptables généralement admis.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, ainsi que les notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les conventions comptables de base et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

### **Exercice social**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Unité monétaire**

Les états financiers de la société SOTIPAPIER sont libellés en Dinar Tunisien.

## ***IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués***

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

### **1- Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10%
Matériels et outillages	30%
Matériels de transport	20%
A.A.I	20%
Mobiliers de bureau	20%

### **2- Stocks**

Les stocks de «SOTIPAPIER» sont constitués des rubriques suivantes :

- Stock de matières premières,
- Stock de matières consommables,
- Stock de produits finis au coût de production,
- Stock de produits finis importés.

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode FIFO (*First In First Out*).

### **3- Revenus**

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- la livraison a été effectuée,
- le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

### **4- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère**

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

## 5- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 25 ans

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, il a été décidé de constituer une provision pour IDR, et ce, afin de présenter cet engagement futur de la société.

Cette provision a été estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

## 6- Présentation de l'état de résultat

Les gains de change ont été reclassés au 30 juin 2013 depuis la rubrique « Autres gains ordinaires » vers la rubrique « Charges financières nettes ». Le tableau qui suit illustre les implications de ce reclassement :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2013 colonne publiée</b>	<b>Reclassement 2013</b>	<b>30/06/2013 colonne retraîtée</b>
Autres gains ordinaires	127 242	-2 359	124 883
Charges financières nettes	-223 650	+2 359	-221 291

## V. Notes relatives au Bilan

### 1. Immobilisations incorporelles

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Concession brevet et procédés	176 294	176 294	176 294
Logiciel	34 491	-	-
<b>Total</b>	<b>210 785</b>	<b>176 294</b>	<b>176 294</b>

### 2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 30 juin 2014 à 49.520.551 DT contre 45.498.507 DT au 30 juin 2013 et 48.520.297 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Terrain	204 964	204 964	204 964
Constructions	5 391 125	5 313 072	5 333 509
A.A.I	1 429 791	1 366 307	1 406 960
Outillage industriel	40 803 884	36 971 467	39 899 881
Matériel de transport	1 362 796	1 370 944	1 370 944
M.M.B	303 961	271 753	293 512
Avance sur acquisition d'immobilisations	24 030	-	10 527
<b>Total</b>	<b>49 520 551</b>	<b>45 498 507</b>	<b>48 520 297</b>

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau de l'annexe A «Tableau de variation des immobilisations».

### 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des dépôts et cautionnements et par des participations.

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Dépôts et cautionnements	884 573	670 829	818 369
Participations	643 225	643 225	643 225
<b>Total</b>	<b>1 527 798</b>	<b>1 314 054</b>	<b>1 461 594</b>

Les participations se présentent comme :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Marina Hôtel	350 000	350 000	350 000
ECRT	200 000	200 000	200 000
BTS	40 000	40 000	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000
SOFIJA	15 000	15 000	15 000
SODEK	10 000	10 000	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	3 000
TUNISAIR	225	225	225
Provision	-210 000	-210 000	-210 000
<b>Total</b>	<b>433 225</b>	<b>433 225</b>	<b>433 225</b>

#### 4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 30 juin 2014 à 18.283.071 DT contre 10.869.078 DT au 30 juin 2013 et 12.157.181 au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Matières premières	11 641 557	6 890 983	2 707 261
Fournitures consommables	3 399 998	1 795 136	2 889 915
Produits finis	1 765 827	2 182 959	4 274 839
Produits finis importés	1 475 689	-	2 285 166
<b>Total</b>	<b>18 283 071</b>	<b>10 869 078</b>	<b>12 157 181</b>

La provision sur stock s'élevant au 31 décembre 2013 à 322.991 DT et relative aux matières premières, constituées par la pâte en bobine acquise en 2010 a été reprise courant le premier semestre 2014.

#### 5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2014 à 16.328.366 DT contre 25.577.129 DT au 30 juin 2013 et 18.908.129 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Clients Kraft	3 531 582	3 835 778	359 319
Clients papier blanc	363	363	363
Clients douteux blanc	68 393	85 885	74 549
Clients Liner	1 227 538	2 621 659	778 137
Clients ventes d'énergie	573 743	485 765	532 430
Clients ventes au comptant	2 402	2 402	2 402
Effets à recevoir Kraft	8 295 168	15 202 027	12 509 180
Effets à recevoir Liner	1 666 702	2 984 462	4 168 021
Chèques en porte feuilles	760 159	358 788	483 728
Clients, factures à établir	202 316	-	-
<b>Total brut</b>	<b>16 328 366</b>	<b>25 577 129</b>	<b>18 908 129</b>
Provisions sur clients	-74 549	-53 851	-74 549
<b>Total net</b>	<b>16 253 817</b>	<b>25 523 278</b>	<b>18 833 580</b>

## 6. Autres actifs courants

Le solde des autres actifs courants s'élève au 30 juin 2014 à 1.604.911 DT contre 253.011 DT au 30 juin 2013 et 447.814 DT au 31 décembre 2013, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Fournisseurs locaux	80 103	15 289	5 243
Fournisseurs étrangers	9 211	199 598	50 672
Avances	36 962	23 936	91 953
Etat impôts et taxes (TVA)	1 321 570	-	259 701
Impôt sur le bénéfice	126 539	-	-
Retenue 5%	400	-	-
Débiteurs divers	16 230	14 103	11 103
Charges constatées d'avance	13 896	-	29 142
Compte d'attente	-	85	-
<b>Total</b>	<b>1 604 911</b>	<b>253 011</b>	<b>447 814</b>

## 7. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille au 30 juin 2014 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Prêts au personnel	25 550	29 642	33 035
Prêts cadre	42 562	19 562	44 062
Prêts CNSS	2 270	1 904	2 270
Placements SICAV	-	-	3 690 314
<b>Total</b>	<b>70 382</b>	<b>51 108</b>	<b>3 769 681</b>

## 8. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2014 à 1.325.340 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
BT	4 267	89 772	685 357
BANQUE ZITOUNA	8 771	8 771	8 771
BNA TUNIS	-	-	14 871
BIAT	980 727	-	-
AMEN BANK	-	112 173	-
UBCI	-	30 601	-
Effets remis à l'escompte	324 654	488 015	-
Effets remis à l'encaissement	-	-	2 158 472
Caisse	-	197	-
Caisse BELLY	6 921	34 231	34 232
<b>Total</b>	<b>1 325 340</b>	<b>763 760</b>	<b>2 901 703</b>

## 9. Capitaux propres

L'évolution de la structure du capital se détaille comme suit :

Actionnaires	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
HAN LUX SARL	2 777 625	10,64%	8 056 780	33,64%	8 056 780	33,64%
Value Consulting	4 172 822	15,98%	4 354 110	18,18%	4 354 110	18,18%
HAN TN	4 172 821	15,98%	4 354 110	18,18%	4 354 110	18,18%
Hamrouni Abdelkader	4 767 147	18,26%	6 943 811	28,99%	6 943 811	28,99%
Mohamed Fourati	-	-	75 695	0,32%	75 695	0,32%
Hamrouni Maissa	-	-	62 659	0,26%	62 659	0,26%
Hamrouni Chaima	-	-	62 659	0,26%	62 659	0,26%
Mhirsi Asma	-	-	23 304	0,10%	23 304	0,10%
Hamrouni Salha	-	-	9 222	0,04%	9 222	0,04%
Hamrouni Adellatif	-	-	3 825	0,02%	3 825	0,02%
Hamrouni Khaireddin	-	-	3 825	0,02%	3 825	0,02%
Divers Public	10 215 085	39,14%	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>26 105 500</b>	<b>100%</b>	<b>23 950 000</b>	<b>100%</b>	<b>23 950 000</b>	<b>100%</b>

Les capitaux propres s'élèvent au 30 juin 2014 à 31.220.058 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capitaux propres début de période	Augmentation de capital par incorporation des réserves	Affectation des réserves	Affectation du résultat	Distribution des dividendes	Amortissements subventions	Résultat 2014	Capitaux propres fin de période
Capital social	23 950 000	2 155 500	-	-	-	-	-	26 105 500
Réserves légales	2 170 000	-	225 000	-	-	-	-	2 395 000
Résultats reportés	325 430	-	-2 380 500	8 762 807	-5 987 500	-	-	720 237
Résultat de l'exercice 2013	8 762 807	-	-	-8 762 807	-	-	-	-
Subvention d'investissement	237 353	-	-	-	-	-35 304	-	202 049
Réserves pour réinvestissements Exonérés	-	-2 155 500	2 155 500	-	-	-	-	-
Résultat du premier semestre 2014	-	-	-	-	-	-	1 797 272	1 797 272
<b>Total</b>	<b>35 445 590</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-5 987 500</b>	<b>-35 304</b>	<b>1 797 272</b>	<b>31 220 058</b>

## 10. Provisions pour risques et charges

La provision concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 57.460 DT au 30 juin 2014 contre un solde de 52.549 DT au 30 juin 2013 et un solde de 40.650 au 31 décembre 2013.

## 11. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 30 juin 2014 à 8.901.663 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Fournisseurs locaux	1 979 888	2 159 232	2 209 295
Fournisseurs étrangers	6 181 885	1 291 270	2 910 973
Fournisseurs effets à payer	739 890	797 605	701 649
<b>Total</b>	<b>8 901 663</b>	<b>4 248 107</b>	<b>5 821 917</b>

## 12. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 30 juin 2014 à 3.330.030 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Clients Kraft	-	91 367	-
Clients Liner	140	140	140
Rémunération dues au personnel	109 092	5 987	8 765
I U R	23 503	24 667	89 752
ETAT DROIT DE DOUANES	30 506	54 583	114 190
ETAT IMPOT S/BENEFICE	-	645 402	480 423
TVA/TRANSPORT 12 %	2 482	36	68
TVA sur vente 18%	685 660	2 525	4 872
TVA sur vente 22,5%	40	-	-
TVA/STE NON RESDENTE	-	9 869	-
TVA A PAYER	-	146 200	-
TIMBRE LOI 93-53 DU 17/05/93	62	64	65
Retenue redevance 1%	107	71	1 045
Retenue 1.5%	8 049	13 347	561
Retenue 5%	-	1 987	-
Retenue 10%	745	2 749	-
Retenue 15%	8 880	11 751	-
Créditeurs divers	-	106 811	-
ASSOCIES& ACTIONNAIRES	1 003	1 003	1 003
CNSS	165 799	165 040	295 323
Avances diverses	2	-	-
Compte d'attente à régulariser	576	-	-
CHARGES A PAYER	2 157 722	2 057 222	1 356 049
Congés à payer	135 662	-	201 913
<b>Total</b>	<b>3 330 030</b>	<b>3 340 821</b>	<b>2 554 169</b>

### 13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 30 juin 2014 à 1.191.007 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
RET UGTT	1 283	443	876
A T B EL JAZIRA	1 133	1 133	1 133
A T B MEGRINE	155 990	267 979	29 265
BT GROMBALIA	253 386	309 065	255 315
S T B MEGRINE	180 506	494 180	297 853
U I B	386	386	386
BIAT	-	212 146	19 461
B.S	332	332	332
BANQUE DE L'HABITAT	1	1	1
B N A TUNIS	90 272	74 544	-
BTK	1 250	1 250	1 250
AB AMEN BANK	231 006	-	136 238
UBCI	275 462	-	269 113
<b>Total</b>	<b>1 191 007</b>	<b>1 361 459</b>	<b>1 011 223</b>

## **VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat**

### **1. Revenus**

Les revenus s'élèvent au 30 juin 2014 à 31.150.972 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Vente Kraft	22 200 149	21 406 899	37 821 539
Vente Liner et Fluting	8 020 645	8 509 875	15 437 468
Vente Energie	722 469	828 020	1 776 090
Autres	207 709	220 826	397 833
RRR accordés	-	-91 177	-
<b>Total</b>	<b>31 150 972</b>	<b>30 874 443</b>	<b>55 432 930</b>

### **2. Achats de marchandises consommés**

Les achats de marchandises consommés s'élèvent au 30 juin 2014 à 14.657.273 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Variation stock de MP	-8 934 297	2 316 289	6 500 011
Achats vieux papier étranger	1 974 975	937 127	2 126 896
Achats pâte à papier	19 840 848	5 402 534	11 195 005
Achats MP locale vieux papier	1 477 576	1 908 883	3 386 496
Achats papier Kraft	-	-	2 161 875
Frais sur achats	298 171	137 235	307 242
<b>Total</b>	<b>14 657 273</b>	<b>10 702 068</b>	<b>25 677 525</b>

### **3. Achats d'approvisionnements consommés**

Les achats et approvisionnements consommés s'élèvent au 30 juin 2014 à 6.457.821 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Consommation GAZ	4 154 615	3 500 979	7 442 546
Achats électricité	361 456	35 101	213 791
Achats eau	22 935	23 533	49 632
variation stock autres approvisionnements	-510 084	-181 725	-1 276 505
Achats emballages	71 480	69 764	156 545
Achats pièces de rechange	802 493	441 655	1 049 021
Achats gasoil	55 113	73 299	83 320
Fournitures de bureau	19 934	15 177	40 717
Achats feutre et toile	168 525	19 890	320 551
Achats matières consommables	1 025 744	908 303	2 637 378
Achats consommables locales	162 884	166 658	392 172
Frais sur achats	122 726	75 688	245 633
<b>Total</b>	<b>6 457 821</b>	<b>5 148 322</b>	<b>11 354 801</b>

#### 4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 30 juin 2014 à 1.733.641 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Salaire de base	1 035 107	1 128 426	2 237 318
Primes	407 029	326 381	693 893
Congé payés	226	2 927	282 829
Charges sociales légales	256 759	230 562	553 135
Accident de travail	28 707	27 482	57 639
Indemnité de stage	-	-	750
Indemnité apprentissage	5 813	5 986	15 881
Indemnité stage sivp	-	1 675	1 675
<b>Total</b>	<b>1 733 641</b>	<b>1 723 439</b>	<b>3 843 120</b>

#### 5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 30 juin 2014 à 718.653 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Dotations aux amortissements	1 024 834	589 722	1 188 149
Provision pour départ à la retraite	16 810	52 549	40 650
Provision pour dépréciation des comptes clients	-	99 496	50 079
Reprises/provisions (/Provisions) pour dépréciation des stocks	-322 991	61 954	-48 136
<b>Total</b>	<b>718 653</b>	<b>803 721</b>	<b>1 230 742</b>

## 6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2014 à 1.927.326 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Locations	132 673	139 377	309 027
Entretiens	584 688	585 676	1 248 898
Assurances	25 474	36 597	51 981
Honoraires	532 941	516 180	716 441
Publicité	73 230	1 573	8 326
Transports	329 783	326 429	709 868
Déplacements	28 408	11 291	36 773
Missions et réceptions	16 304	7 600	15 559
Frais postaux et de télécom	12 621	10 219	26 128
Frais bancaires	50 392	41 226	90 133
Subventions et dons	1 990	1 800	2 630
Jetons de présence	37 500	36 500	75 000
Impôts et taxes	100 999	109 855	206 316
Pertes	323	142	10 046
<b>Total</b>	<b>1 927 326</b>	<b>1 824 465</b>	<b>3 507 126</b>

## 7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 30 juin 2014 à 270.779 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Pertes de change	197 082	94 838	264 468
Gains de change	-41 946	-2 359	-5 693
Intérêts sur escompte effets	88 266	110 386	138 753
Intérêts sur comptes courants	27 377	18 426	45 353
<b>Total</b>	<b>270 779</b>	<b>221 291</b>	<b>442 881</b>

## 8. Produit des placements

Les produits des placements s'élèvent au 30 juin 2014 à 12.908 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Produits des participations	-	-	266 339
Revenus des placements sicav	11 605	7 802	36 607
Plus-value sur placements	-	79 087	79 087
Intérêts sur comptes courants	1 303	973	3 246
<b>Total</b>	<b>12 908</b>	<b>87 862</b>	<b>385 279</b>

## 9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30 juin 2014 à 79.017 DT, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Remboursement assurance	41 974	-	-
Résorption prime mise à niveau	35 304	124 661	249 322
Gains extraordinaires	1 739	222	730
<b>Total</b>	<b>79 017</b>	<b>124 883</b>	<b>250 052</b>

## VII. Notes relatives à l'Etat de Flux de Trésorerie

### 1. Flux liés à l'exploitation

- **Amortissements et provisions**

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Amortissements immob incorporelles	177 019	176 294	725
Amortissements immob corporelles	43 709 418	42 685 310	1 024 108
Provisions sur stocks	-	322 989	-322 989
Provisions clients et comptes rattachés	74 549	74 549	-
Provision pour risques et charges	57 460	40 650	16 810
<b>Total</b>	<b>44 018 446</b>	<b>43 299 792</b>	<b>718 653</b>

- **Résorption de la prime de mise à niveau**

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Prime mise à niveau	105 913	141 217	-35 304
<b>Total</b>	<b>105 913</b>	<b>141 217</b>	<b>-35 304</b>

- **Variation des stocks**

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Stocks	18 283 071	12 157 181	6 125 890
<b>Total</b>	<b>18 283 071</b>	<b>12 157 181</b>	<b>6 125 890</b>

- **Variation des créances**

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Clients Kraft	3 531 582	359 319	3 172 263
Clients papier blanc	363	363	-
Clients douteux blanc	68 393	74 549	-6 156
Clients Liner	1 227 538	778 137	449 401
Clients ventes d'énergie	573 743	532 430	41 313
Clients ventes au comptant	2 402	2 402	-
Effets à recevoir Kraft	8 295 168	12 509 180	-4 214 012
Effets à recevoir Liner	1 666 702	4 168 021	-2 501 319
Chèques en porte feuille	760 159	483 728	276 431
Clients, factures à établir	202 316	-	202 316
<b>Total net</b>	<b>16 328 366</b>	<b>18 908 129</b>	<b>-2 579 763</b>

- **Variation des autres actifs**

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux	80 103	5 243	74 860
Fournisseurs étrangers	9 211	50 672	-41 461
Avances	36 962	91 953	-54 991
Etat impôts et taxes (TVA)	1 321 570	259 701	1 061 869
Impôt sur le bénéfice	126 539	-	126 539
Retenue 5%	400	-	400
Débiteurs divers	16 230	11 103	5 127
Charges constatées d'avance	13 896	29 142	-15 246
<b>Total</b>	<b>1 604 911</b>	<b>447 814</b>	<b>1 157 097</b>

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux	1 979 888	2 209 295	-229 407
Fournisseurs étrangers	6 181 885	2 910 973	3 270 912
Fournisseurs effets à payer	739 890	701 649	38 241
<b>Total</b>	<b>8 901 663</b>	<b>5 821 917</b>	<b>3 079 746</b>

- **Variation des autres passifs**

<b>Libellé</b>	<b>Au 30/06/2014</b>	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Clients Liner	140	140	-
Rémunération dues au personnel	109 092	8 765	100 327
I U R	23 503	89 752	-66 249
ETAT DROIT DE DOUANES	30 506	114 190	-83 684
ETAT IMPOT S/BENEFICE	-	480 423	-480 423
TVA/TRANSPORT 12 %	2 482	68	2 414
TVA sur vente 18%	685 660	4 872	680 788
TVA sur vente 22,5%	40	-	40
Timbre Loi 93-53 du 17/05/93	62	65	-3
Retenue redevance 1%	107	1 045	-938
Retenue 1.5%	8 049	561	7 488
Retenue 10%	745	-	745
Retenue 15%	8 880	-	8 880
ASSOCIES& ACTIONNAIRES	1 003	1 003	-
CNSS	165 799	295 323	-129 524
Avances diverses	2	-	2
Compte d'attente à régulariser	576	-	576
CHARGES A PAYER	2 157 722	1 356 049	801 673
Congés à payer	135 662	201 913	-66 251
<b>Total</b>	<b>3 330 030</b>	<b>2 554 169</b>	<b>775 861</b>

## **2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement**

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes : Acquisition de matériel et outillage industriel pour un montant de 904.003 DT, agencements, aménagements et installations divers pour 22.831 DT, réalisation de travaux de constructions au niveau du nouveau siège pour 57.616 DT ainsi que les décaissements liés aux dépôts et cautionnements pour 66.203 DT.

## **3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement**

Suivant la décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2014, ayant approuvé les états financiers au 31 décembre 2013, la société a procédé à la distribution de dividendes au profit des actionnaires pour un montant global de 5.987.500 DT.

**4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part, et du bilan d'autre part**

<b>Libellé</b>	<b>Référence</b>	<b>Trésorerie au début de 2014</b>	<b>Trésorerie à fin juin 2014</b>	<b>Variation</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	Se référer à la note V.8	2 901 703	1 325 340	1 576 363
Concours bancaires	Se référer à la note V.13	-1 011 223	-1 191 007	179 784
Placements et autres actifs financiers	Se référer à la note V.7	3 769 681	70 382	3 699 299
<b>Total</b>		<b>5 660 161</b>	<b>204 715</b>	<b>5 455 446</b>

***VIII. Note relative aux événements postérieurs au 30 juin 2014***

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'événements survenus entre la date de clôture de la période arrêtée au 30 juin 2014 et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la de clôture de la période :

- Entraineront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours de la nouvelle période ; et
- Ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

***IX. Note relative aux engagements hors bilan***

Les engagements hors bilan comportent, au 30 juin 2014, les effets escomptés et non échus et qui s'élèvent à 6.986.645 DT.

## X. *Note relative aux parties liées*

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société SOTIPAPIER a cédé, en 2012, à M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, 4 lots de terrain, dont la vocation est agricole, pour leur valeur nette comptable qui s'élève à 531.939 DT et ce dans le but de régulariser leur situation et les rétrocéder à SOTIPAPIER. La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur les 4 terrains cités précédemment. Les contrats ont été conclus le 01/05/2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de 2014, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT. Le montant constaté en charge, courant le premier semestre 2014, s'élève à 13.298 DT.
- La société SOTIPAPIER a conclu avec la société HAN TN, actionnaire, un contrat de prestation de service en vue d'accomplir des missions d'audit économique, social, technique et administratif ainsi que des prospections de marché. Le montant facturé au titre des prestations fournies au cours du premier semestre 2014, s'élève à 192.324 DT. Ce montant inclut la prise en charge par HAN TN de la rémunération du Directeur Général. Au 30 juin 2014, les dettes envers la société HAN TN s'élèvent à 74.532 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 30 juin 2014 :

### **Transactions au cours du premier semestre 2014 :**

<b>Société</b>	<b>Vente</b>	<b>Achat</b>	<b>Prestation de service</b>	<b>Nature</b>
GNC	2 267 708	-	-	
ECRT (*)	-	530 877	-	
COSEMAT	-	-	41 520	Transit
CTTM	-	-	192 106	Transport
JTL	-	-	64 200	Conseil et assistance
<b>Total</b>	<b>2 267 708</b>	<b>530 877</b>	<b>297 827</b>	

(\*) : SOTIPAPIER détient 40% du capital de la société ECRT.

### **Solde des comptes des sociétés du groupe au 30 juin 2014 :**

<b>Société</b>	<b>Solde fournisseur</b>	<b>Solde client</b>
GNC	-	218 952
ECRT	227 427	-
COSEMAT	4 089	-
CTTM	34 958	-
JTL	-	-
<b>Total</b>	<b>266 474</b>	<b>218 952</b>

### Annexe A : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/13	Acquisitions 2014	Cessions/reclassements 2014	Valeur brute au 30/06/2014	Amortiss. Antérieurs	Dotations	Amortiss. du mat. cédé	Amortiss. Cumulés	V.C.N au 30/06/2014
Concessions, brevets et procédés	176 294	-	-	176 294	176 294	-	-	176 294	-
Logiciel	-	34 491	-	34 491	-	725	-	725	33 766
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>176 294</b>	<b>34 491</b>	<b>-</b>	<b>210 785</b>	<b>176 294</b>	<b>725</b>	<b>-</b>	<b>177 019</b>	<b>33 766</b>
TERRAIN	204 964	-	-	204 964	-	-	-	-	204 964
CONSTRUCTION	1 999 387	32 636	-	2 032 023	1 884 671	-32 018	-	1 852 653	179 370
CONSTRUCTION MP <sub>2</sub>	612 644	-	-	612 644	612 644	-	-	612 644	-
CONSTRUCTION MP <sub>3</sub>	802 893	-	-	802 893	710 790	39 815	-	750 605	52 288
CONSTRUCTION MAG STOK PB+CHAUD	508 512	-	-	508 512	354 958	25 216	-	380 174	128 338
NOUV ADMINIS+ATELIER MECANI+AT ELECTRIC	799 757	24 980	-	824 737	390 002	39 974	-	429 976	394 761
CONSTRUCTION DEPOT MAT PREMIERE	610 316	-	-	610 316	183 095	30 265	-	213 360	396 956
MATERIELS et OUTILLAGES	15 604 667	901 753	-	16 506 420	12 105 080	686 806	-	12 791 886	3 714 534
MATERIEL D'EXPLOITATION MP 2	6 859 922	-	-	6 859 922	6 859 922	-	-	6 859 922	-
MACHINE PAPIER BLANC	8 682 295	-	-	8 682 295	8 682 295	-	-	8 682 295	-
MACHINE NCR	1 352 799	-	-	1 352 799	1 352 798	-	-	1 352 798	1
TURBINE A GAZ	5 946 599	2 250	-	5 948 849	5 946 599	111	-	5 946 710	2 139
REVISION GENERAL TURBINE	1 212 493	-	-	1 212 493	728 980	159 846	-	888 826	323 667
ECONOMIE ENERGIE	241 106	-	-	241 106	241 106	-	-	241 106	-
AAI	1 406 960	22 831	-	1 429 791	1 345 967	11 001	-	1 356 968	72 823
MATERIELS ROULANTS	1 370 944	-	-8 148	1 362 796	1 029 555	58 009	-	1 087 564	275 232
M M B	293 512	10 449	-	303 961	256 847	5 084	-	261 931	42 030
<b>Total des immobilisations corporelles<sup>1</sup></b>	<b>48 509 770</b>	<b>994 899</b>	<b>-8 148</b>	<b>49 496 521</b>	<b>42 685 310</b>	<b>1 024 109</b>	<b>-</b>	<b>43 709 418</b>	<b>5 787 103</b>
<b>Total</b>	<b>48 686 064</b>	<b>1 029 390</b>	<b>-8 148</b>	<b>49 707 306</b>	<b>42 861 604</b>	<b>1 024 834</b>	<b>-</b>	<b>43 886 437</b>	<b>5 820 869</b>

<sup>1</sup> Total des immobilisations corporelles hors les avances sur les acquisitions des immobilisations.

***Rapport d'examen limité***  
***Sur les états financiers intermédiaires***  
***Arrêtés au 30 juin 2014***

Messieurs les Actionnaires  
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton  
«SOTIPAPIER»  
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014.

***Introduction***

Nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société « SOTIPAPIER », qui comprennent le bilan au 30 juin 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 31.220.058 DT, y compris le bénéfice de la période s'élevant à 1.797.272 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « SOTIPAPIER » SA au 30 juin 2014 ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 28 août 2014

### ***Conseil Audit Formation***

***Abderrahmen Fendri***